

**Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication**

## **Risques sociaux inhérents à la technologie au travail : analyse du revenu universel comme alternative au système de sécurité sociale**

**Partie I : Identification des risques sociaux induits par la technologie au travail**

**Partie II : Revenu universel comme alternative au système de sécurité sociale pour pallier les risques sociaux induits par la technologie au travail : analyse critique de la validité de cette proposition**

Auteur : Frédéric Loncelle  
Promoteur I : Marc Zune  
Promoteur II : Yannick Vanderborght  
Année académique 2018-2019



## **Remerciements**

*Pour la confiance qu'ils m'ont accordée, le temps qu'ils m'ont consacré et l'encadrement de qualité qu'ils m'ont offert, je tiens à remercier vivement Messieurs Zune et Vanderborght, promoteurs de ce mémoire et sources éclairantes dans la mise en œuvre de ce projet.*

*Pour son indéfectible soutien, le temps qu'il a consacré à me lire et les précieux conseils qu'il m'a dispensés, j'exprime ma profonde gratitude envers David Grivet. C'est aussi grâce à la foi qu'il porte en moi que s'est concrétisée l'entreprise de cette année de Master qui se clôture avec ce mémoire.*

*Enfin, pour avoir été présents dans les moments de doute, mes remerciements les plus chaleureux vont à ma famille et mes amis, trop nombreux pour les nommer. Ils vont aussi à mes condisciples avec lesquels j'ai partagé autant les inquiétudes que les joies tout au long de notre parcours.*



## Avant-propos

Ce mémoire naît d'une réflexion personnelle qui m'anime depuis longtemps. Alors que je commençais ma carrière comme consultant dans le domaine du recrutement, je constatai rapidement que bon nombre d'investissements des entreprises avaient, sinon comme but, *a minima* pour corollaire de remplacer le facteur humain par des outils technologiques de toutes sortes : robots, machines, automatisation, ou encore numérisation sont autant de qualificatifs que j'ai pu entendre à maintes reprises, mais aussi de dispositifs que j'ai vus mis en œuvre dans de nombreuses organisations, avec pour justification de permettre toujours plus d'efficacité, et par là même de dégager du temps aux collaborateurs afin qu'ils s'adonnent à des tâches à plus haute valeur ajoutée.

Certes un tel argument est recevable. Cependant, j'ai vu des postes de travail disparaître et le personnel qui y était affecté évincé de l'entreprise à l'occasion de processus d'automatisation, ce qui suppose qu'une telle démarche n'est pas toujours neutre sur le plan social.

Mon analyse et mon expérience personnelle ne permettent cependant pas de tirer de conclusions sur le plan scientifique. L'on peut tout au plus supposer que la technologie a des effets négatifs sur le plan social. C'est pourquoi, je décidai d'orienter mes réflexions vers la relation entre la technologie et ses effets sur l'emploi.

Si l'emploi allait peut-être un jour disparaître à force d'évolutions technologiques, l'ensemble de nos systèmes sociaux ne s'en trouveraient-ils pas ébranlés ? Le revenu universel constituerait-il une réponse adéquate à ces bouleversements sociaux ? Je me suis beaucoup interrogé quant à la pertinence, l'efficacité et la faisabilité d'un tel dispositif.

C'est ainsi qu'a pris forme cette démarche. Les thèmes de la technologie au travail et du revenu universel feront chacun l'objet d'un document de travail, ce mémoire s'articulant en deux volets. La première partie aura pour but d'identifier les risques sociaux induits par la technologie au travail ; la seconde s'attachera à déterminer si notre système de sécurité sociale peut encore constituer une réponse adéquate à ces risques et à aborder la question du revenu universel comme alternative au système actuel.



## Table des matières

PREMIÈRE PARTIE .....	9
Introduction.....	9
1. Technologie et risques sociaux d’hier à aujourd’hui : révolution industrielle, prolétarianisation et aliénation.....	12
1.1. La révolution industrielle.....	13
1.2. Du fordisme à nos jours.....	15
a. Taylorisme et fordisme .....	15
b. Post-fordisme et technologie .....	18
c. Nouvelles technologies, nouvelle aliénation ? .....	20
2. Les risques sociaux inhérents à la technologie sur le plan macro-économique.....	25
2.1. Risque de destruction des emplois ?.....	25
2.2. Transformation des emplois existants et à venir.....	29
2.3. Déplacement des emplois .....	33
Conclusion .....	37
DEUXIÈME PARTIE .....	41
Introduction.....	41
1. L’homme défini par le progrès technique : de l’émancipation à la disruption .....	44
1.1. Le progrès technique comme objet d’émancipation de l’homme .....	44
a. Un discours « pessimiste » ? Bernard Stiegler .....	47
b. Un discours « optimiste » ? David Dorn.....	49
c. De la difficulté de la prospective .....	51
2. Le système de sécurité sociale aujourd’hui est-il toujours adapté aux défis sociaux actuels et à venir induits par la technologie au travail ?.....	53
2.1. Détour historique : de la solidarité corporatiste à l’État-providence.....	53
2.2. Une obsolescence inévitable .....	56
3. Le revenu universel : une alternative à notre système de sécurité sociale ?.....	61
3.1. La justification d’un revenu universel.....	62
3.2. Réponse aux arguments du contre.....	68
Conclusion .....	71
Note d’articulation.....	73

Bibliographie.....81

# PREMIÈRE PARTIE

## Introduction

La technologie fait aujourd'hui partie intégrante de nos vies : qu'il s'agisse d'utiliser des outils matériels nous fournissant plaisir, confort ou sécurité ; ou encore de manipuler les technologies, plus immatérielles, de l'information et de la communication pour nous construire et vivre une identité numérique, ou pour nous assister dans nos vies quotidiennes, nos sociétés sont devenues complètement dépendantes des outils technologiques et hyperconnectées.

Notre humanité se définit dans cette influence de la technologie sur nos vies, et ce depuis toujours. En effet, tout au long de l'histoire, la technologie a toujours été l'un des rouages<sup>1</sup> essentiels à l'évolution de l'homme et de nos sociétés en aidant celui-ci à se soustraire – au moins partiellement – aux écueils que la nature impose. La technologie fut aussi le vecteur du développement de l'esprit humain. Comme l'écrit d'ailleurs Jean-Michel Besnier :

*Les technologies ont inventé l'homme, en ce sens qu'elles lui ont permis de développer une pensée conceptuelle, qu'elles l'ont obligé à inscrire son développement dans la dynamique d'une complexité croissante et de devenir, tout simplement, un être de culture.*  
(Besnier, 2011, p. 764)

Il est donc naturel que l'économie et l'emploi aient toujours été le corollaire des évolutions technologiques : la maîtrise des techniques agricoles et d'élevage ont invité l'homme nomade à se sédentariser et l'ont fait fermier ; l'évolution des transports lui ont permis d'étendre ses réseaux de commerce partout dans le monde, et par là-même lui ont ouvert une fenêtre de métiers dans ces domaines d'activité ; les armes, de bâtir des empires ou d'entraîner leur chute, mais surtout d'avoir permis l'essor de métiers militaires ; la maîtrise d'énergies, comme la vapeur, a ouvert la voie à la révolution industrielle et au capitalisme ; l'informatique ainsi que les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont permis au monde d'être connecté et de réduire considérablement les distances géographiques, et sont devenues incontournables dans toute entreprise ; etc. Tous ces phénomènes n'auraient jamais pu avoir lieu sans la technologie, et ceux-ci ont systématiquement transformé fondamentalement, voire révolutionné, les paradigmes économiques dans lesquels ils sont nés. L'emploi, composant indissociable de l'économie, a toujours suivi la même tendance. Le métier est en effet de nature éphémère car il n'existe que tant qu'une technologie n'est pas là pour se substituer à lui. Il suffit pour preuve de regarder l'histoire : combien de métiers n'ont pas disparu au cours de celle-ci ?

---

<sup>1</sup> Comme l'explique Jean-Michel Besnier (2011), le langage en est un autre.

Néanmoins l'objet de ce document de travail n'est pas d'établir ou d'analyser la liste des métiers que la technologie a fait disparaître au cours de l'histoire. En revanche, les mutations socio-économiques que la technologie a entraînées ont dû avoir des conséquences sociales importantes car, en filigrane de ces phénomènes, ce sont des hommes que l'on trouve. Dès lors, quels impacts la technologie peut-elle avoir sur l'homme au travail ? C'est tout le sujet de ce document de travail qui procède de cette interrogation.

Nous entendons beaucoup parler aujourd'hui dans les médias des risques de disparition que la technologie ferait courir sur l'emploi. En 2016, Le Figaro titrait : « Robots et nouvelles technologies feront perdre 5 millions d'emplois d'ici à 2020 » ; en 2018, Le Soir publiait un article annonçant : « 660.000 emplois menacés par l'automatisation » ; toujours en 2018, dans une optique plus scientifique, le CNRS se posait la question suivante : « À l'usine, au bureau, tous remplacés par des robots ? » ; etc. La presse comme la science manifestent pour ce thème un intérêt notoire. Mais qu'en est-il en réalité ? La technologie constitue-t-elle une menace pour l'emploi ? A-t-elle des conséquences sur la relation qu'entretient l'homme et le travail ? Et si c'est le cas, dans quelle mesure ces conséquences ou ces menaces existent-elles ? C'est ce à quoi nous allons tenter de répondre dans ce document de travail.

Commençons par clarifier ces multiples interrogations par la question de recherche que voici, et qui initiera notre étude tout en constituant son fil conducteur : quels sont les risques sociaux induits par la technologie au travail et comment ceux-ci ont évolué depuis la révolution industrielle ?

Afin d'y répondre, nous construirons notre approche en deux parties qui s'inscriront toutes deux dans le champ disciplinaire de la sociologie pour le fond de l'analyse. Le contexte dans lequel nous circonscrivons cette analyse relèvera quant à lui tantôt de l'histoire, tantôt de l'économie. Dans le premier volet, nous partirons de la révolution industrielle pour déterminer les conséquences sociales que la technologie au travail a eues à cette époque et comment celles-ci ont évolué jusqu'à nos jours. Cette partie reflètera la relation de l'homme à la technologie dans le rapport étroit qu'ils entretiennent. Nous changerons de point de vue en seconde partie pour étudier ce lien dans un cadre plus large. Il s'agira effectivement d'analyser les conséquences sociales de la technologie avec un regard macro-économique à travers lequel nous aborderons trois risques sociaux : le premier, celui de la disparition de l'emploi ; le deuxième, celui de la transformation des emplois ; le dernier, celui du déplacement des emplois. Pour ces trois points

d'analyse, nous verrons si ces risques sont bien présents, si la technologie est à mettre en cause et, le cas échéant, dans quelle mesure.

# 1. Technologie et risques sociaux d'hier à aujourd'hui : révolution industrielle, prolétarisation et aliénation

De nature socio-historique, cette première partie consistera en une lecture de l'évolution de la relation unissant l'homme au progrès technique, avec pour objectif de comprendre les impacts sociaux que ce progrès a eu sur lui à partir de la révolution industrielle, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pourquoi démarrer notre analyse à cette époque et non avant ? Bien que le début de l'histoire du progrès technique soit en effet beaucoup plus ancien, cette époque se distingue des autres par un bouleversement dans les rapports qu'entretiennent l'homme et la technique. En effet, à partir de l'ère industrielle, la machine-outil qui, jusqu'alors, avait toujours eu pour fonction d'alléger et de faciliter le travail de l'homme est désormais utilisée dans un autre but : celui de servir le capitalisme manufacturier naissant à cette époque. Dans ce nouveau contexte, comme l'a analysé Karl Marx dans *Le Capital* (1867/1993), l'homme devient serviteur de la machine, et la technique devient un moyen par lequel le détenteur de capital exploite l'ouvrier. Plus tard, Gilbert Simondon, dans son ouvrage *Du mode d'existence des objets techniques* (1969), parle lui de « frustration », une frustration qui naît à cette époque de ce que la machine n'est plus complémentaire au travail de l'homme mais se substitue à lui. Et avec l'apparition de la fabrique à cette même époque, ce phénomène s'en trouve exacerbé :

*Ce n'est pas seulement par la dimension que la fabrique se distingue de l'atelier de l'artisan, mais par le changement du rapport entre l'objet technique et de l'être humain : la fabrique est un ensemble technique qui comporte des machines automatiques, dont l'activité est parallèle à l'activité humaine : la fabrique utilise de véritables individus techniques, tandis que, dans l'atelier, c'est l'homme qui prête son individualité à l'accomplissement des actions techniques.* (Simondon, 1969, pp. 115-116)

Bernard Stiegler, qui étudie également le travail de Simondon, met quant à lui l'accent sur le fait que c'est la méconnaissance de la machine qui aliène l'homme : « s'il peut y avoir une aliénation de l'homme [...] par la technique, elle est causée non par la machine, mais par la méconnaissance de sa nature et de son essence. » (Stiegler, 2006, p. 325). Alors qu'auparavant l'homme utilisateur de technique pouvait comprendre les mécanismes et le fonctionnement de la machine compte tenu de sa relative simplicité, à partir de la révolution industrielle la machine devient de plus en plus complexe, nécessitant des compétences spécifiques en ingénierie dont ne dispose pas l'ouvrier. Ce qui, par voie de conséquence, installe progressivement une

distance, voire une méfiance, de la part du travailleur à l'égard d'une machine qui se révèle à lui plus étrangère que jamais.

Quelles que soient les analyses qui sont portées sur la relation homme-machine, toutes détectent le renversement qui s'opère dans cette relation dès la révolution industrielle. Partons donc de cette époque pour démarrer la première partie de ce *paper* qui a pour but d'identifier et d'analyser les impacts sociaux de la technologie sur l'homme au travail.

### 1.1. La révolution industrielle

La révolution industrielle constitue un tournant majeur dans la longue histoire du rapport de l'homme à la technique. Comme nous l'explique Jean Vioulac (2017), longtemps cette-dernière fut exclusivement mécanique mais n'autorisait pas le machinisme du fait de la nécessité de disposer de pièces plus résistantes et précises dans le transfert des forces, ce qui fut concrétisé avec l'invention de l'acier, faite sur base des travaux scientifiques de Vandermonde, Berthollet et Monge, en 1786, traitants des différents états métalliques du fer, et qui firent naître la métallurgie scientifique contemporaine. Dans une relative concomitance, l'invention de la machine à vapeur et la maîtrise de la combustion des énergies fossiles constituent les autres composants essentiels du point de vue technologique – nous verrons plus loin qu'il est nécessaire d'ajouter la dimension économique au phénomène – qui ont ouvert la voie à l'ère industrielle. Celle-ci ne fut pas sans conséquence sur le plan social puisque l'industrialisation :

*[...] se définit par l'aliénation : l'homme y est dépossédé de son activité de production au profit d'une instance nouvelle (la machine) à laquelle il est assujéti et qui [...] disposait d'emblée d'une puissance incommensurable à celle des corps humains, puissance qui pouvait elle-même s'émanciper, croître selon ses propres réquisits et de façon exponentielle. (Vioulac, 2017, pp. 93-94)*

Dans son travail, Vioulac s'aligne sur la pensée de Marx, qui fut en son siècle le principal analyste et critique de l'industrialisation, de ses causes et de ses effets d'un point de vue socio-économique. Du reste, dans son œuvre *Le Capital*, Marx établit en ces mots sa critique :

*Dans la manufacture et dans l'artisanat, l'ouvrier se sert de l'outil, dans la fabrique il sert la machine. Dans le premier cas, c'est de lui que procède le mouvement du moyen de travail ; dans le second, il doit suivre le mouvement du moyen de travail. Dans la manufacture, les ouvriers sont les membres d'un mécanisme vivant. Dans la fabrique, il existe, indépendamment d'eux, un mécanisme mort auquel on les incorpore comme des appendices vivants. (Marx, 1867/1993, p. 474)*

D'un point de vue social, c'est précisément en ça que l'avènement de l'ère industrielle est une révolution ; jamais auparavant le progrès technique n'avait eu un tel impact. Certes, comme

l'explique toujours Marx, le combat contre de nouveaux moyens techniques de production n'est pas neuf. Il illustre son propos par différents exemples, tels que les révoltes ouvrières au XVI<sup>e</sup> siècle contre une machine à tisser des rubans et galons ; ou des outils utilisant la force hydraulique au XVIII<sup>e</sup> siècle ; ou encore le mouvement des Luddites qui se coalisèrent contre l'exploitation du métier à tisser à vapeur au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais il établit que ces soulèvements étaient soit la résultante de craintes de pertes salariales par les ouvriers au sein même des manufactures ; soit le fruit d'inquiétudes que la création de manufactures fasse perdre aux villes et aux maîtres de corporation les privilèges dont ils jouissaient (Marx, *op. cit.*, pp. 479-481), tandis que les tensions qui s'installèrent entre homme et machine avec l'industrialisation furent plutôt caractérisées par le fait que l'homme devienne assujéti à la machine et non plus que ce soit celle-ci qui le serve. Ainsi c'est à partir de cette époque que se renverse l'équilibre qui unit l'homme à la machine dans une équation où, jusqu'alors, le facteur mécanique avait toujours évolué pour alléger et faciliter le travail du facteur humain.

Par ailleurs, cette contrainte fut exacerbée par le principe économique en vigueur à l'époque : le capitalisme manufacturier. À ce propos, la sociologue Rolande Pinard (2000), nous fait part de son analyse dans laquelle elle explique que ce capitalisme, qui apparaît à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en Grande-Bretagne, est la résultante d'une volonté institutionnelle « que soit reconnue et protégée la propriété privée des moyens de production et l'appropriation privée des fruits du travail » (Pinard, 2000, p. 59). C'est donc par mécanisme politique que le processus de prolétarianisation de la classe ouvrière s'est opéré à partir de cette époque. La révolution industrielle est intimement liée à l'éclosion du capitalisme manufacturier ; du fait que ce dernier impose sa logique marchande, l'organisation du travail ne se fait plus sur base de critères professionnels mais économiques, ce qui se traduit par une volonté de diminuer au maximum les coûts, dont celui du travail, et de maximiser les profits dans un but d'accroissement du capital. À cette fin, la technologie a en effet permis l'évolution des machines en vue d'augmenter la production, mais il est un autre facteur caractéristique du capitalisme, c'est le temps. Le temps est nécessaire dans la logique capitaliste pour calculer la valeur marchande des biens. Comme l'écrit Marx : « [...] la valeur de chaque marchandise est déterminée par la quantité de travail matérialisé dans sa valeur d'usage par le temps de travail socialement nécessaire à sa production. [...] Il faut donc d'abord calculer le travail objectivé dans ce produit. » (Marx, *op. cit.*, p. 210). Le travail est alors temporalisé, ce qui finit de déposséder l'homme de son autonomie. Il ne lui est plus possible de décider à quel rythme travailler, et

encore moins quand commencer ou arrêter son ouvrage. Ce sont, d'une part, l'employeur ; d'autre part, la machine, qui dictent désormais ses horaires et son rythme de travail à l'ouvrier.

Depuis lors, technologie et temps ont toujours orienté l'organisation du travail, facilitant l'essor du capitalisme qui s'est imposé comme modèle économique, et ce jusqu'à ce jour.

## **1.2. Du fordisme à nos jours**

Comme nous l'a montré l'histoire, le capitalisme manufacturier du XIX<sup>e</sup> siècle, construit sur une logique de production accrue et d'exploitation de la force de travail, a engendré les soulèvements ouvriers et de grands conflits sociaux à la fin des années 1800. C'est dans cette lutte que les droits sociaux naquirent et que le socialisme fit son entrée sur la scène politique. Néanmoins, le capitalisme n'en fut pas mort pour autant, il continuera à dicter sa loi de marché au monde socio-économique, et ce encore aujourd'hui. Nous allons voir à présent, à travers les différentes grandes époques économiques qui ont jalonné notre histoire depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, quelles ont été les relations qu'ont entretenues l'homme et la technique et les conséquences sociales que cette technique a eues sur lui.

### **a. Taylorisme et fordisme**

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le fordisme<sup>2</sup> apparaît comme un nouveau modèle d'organisation du travail. Mis en place par Henry Ford dans ses usines de fabrication de voitures, le fordisme se distingue du taylorisme par le fait que les normes de fabrication sont « [...] incorporées dans le dispositif automatique des machines. C'est donc le mouvement des machines [...] qui dicte l'opération requise et le temps alloué pour sa réalisation. » (Liepietz, 1988, p. 3). Que l'on base notre point de vue sur le fordisme ou le taylorisme, ce qui est interpellant est que cette logique de rationalisation du travail est exclusivement basée sur une volonté de maximisation de la production, dans laquelle le facteur humain est négligé tant sur le plan physiologique que psychologique, et ce malgré plus d'un siècle de recul sur les conditions de travail des ouvriers. En effet, comme l'expliquait Henri Wallon (1947/2012), le taylorisme rationalise à outrance en organisant un poste de travail où l'homme est considéré comme faisant partie intégrante de la machine. Ainsi les postes de travail sont étudiés et adaptés dans le but d'éviter toute perte de temps par des déplacements ou des mouvements jugés inutiles, et ce avec l'objectif d'accroître

---

<sup>2</sup> Basé sur les travaux de Frederick Winslow Taylor, qui avait pour ambition d'organiser scientifiquement le travail et qui peut se résumer comme « une standardisation rigoureuse des gestes opératoires et corrélativement une rigoureuse séparation entre le bureau des méthodes et l'atelier, entre la conception et l'exécution manuelle. » (Liepietz, 1988, p. 3).

la production. Pour Taylor, il est nécessaire de « [...] dégager les moments utiles, supprimer les temps morts et les gestes parasites [...] (et de soumettre l'ouvrier) à une cadence au-dessous de laquelle il ne fallait pas tomber. » (Wallon, 1947/2012, p. 3). Mais le modèle organisationnel de Taylor :

*[...] démolissait la machine humaine qui a des types variables d'organisation suivant les individus et qui doit fonctionner au rythme de chacun, selon des combinaisons de mouvements qui ne sont pas les mêmes pour tous mais qui n'en sont pas moins liées à la constitution fondamentale de chacun. (ibid.)*

En d'autres termes, ce que nous dit Wallon, c'est que considérer l'homme comme un simple facteur de production au même titre qu'une pièce de machine est problématique dans la mesure où, sur le plan social, la main d'œuvre n'est pas homogène, le facteur psychologique doit être pris en compte, ce que ne font ni le taylorisme, de façon théorique ; ni le fordisme, *a posteriori*, de façon pratique. Comme l'explique d'ailleurs Claude Durand (2000), Taylor démontre des défaillances méthodologiques dans sa démarche qui permettent de mettre en doute ses conclusions. En effet, « Taylor n'a pas pris en compte les problèmes de la fatigue et du surmenage ; ses méthodes de sélection professionnelle n'ont rien de scientifique. » (Durand, 2000, p. 374). Cela n'a pas empêché que le modèle taylorien soit appliqué. Et cette logique organisationnelle du travail a amplifié la dynamique d'aliénation du travailleur qui s'amorça dès le début de l'ère industrielle. En effet, comme Marx l'avait analysé, la machine imposait déjà au XIX<sup>e</sup> siècle son rythme à l'ouvrier et le dépossédait ainsi de son autonomie, mais le processus d'aliénation n'avait pas fini son œuvre. Comme le raconte Antoine Bevort (2013), plusieurs facteurs encore absents au début de l'ère industrielle se sont mis en place par la suite, notamment le contrat de travail, qui fixait un cadre juridique et reconnaissait un rapport de subordination entre l'employeur et le salarié alors que le cadre légal appliqué jusqu'alors était celui du « [...] contrat ordinaire du code civil, fondé sur le principe de symétrie entre les parties [...] » (Vatin, 2012, p. 777 cité par Bevort, 2013, p. 36) ; par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de travail au sein de l'entreprise même, la standardisation des tâches appliquée rendait le travail encore plus répétitif qu'il ne l'était déjà avant Taylor, mais au-delà de cette standardisation, c'est l'institutionnalisation du rapport hiérarchique entre l'ouvrier et son responsable qui finissait d'abrutir l'ouvrier en l'assimilant à un être incapable d'autonomie. Comme le dit Bevort : « [...] dans la conduite des relations de travail, ce sont les principes d'autorité et de savoir qui légitiment les managers, la rémunération et la contrainte hiérarchique qui motivent le travailleur. » (*ibid.*, p. 37). Par son application et sa diffusion, notamment par Henri Ford au sein de ses usines, le taylorisme nous confronte bien à une détérioration des

conditions de travail de l'ouvrier au début du XX<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs « [...] les conditions de travail sur les premières chaînes de montage de Ford étaient telles que le taux de rotation de la main d'œuvre avoisinait 40 à 60% par mois. » (Rodrigue, 2000, p. 96). Cette critique est cependant à nuancer. En effet, le fordisme est également une période durant laquelle la classe ouvrière acquiert des droits et augmente son niveau de vie grâce à une représentativité politique et syndicale forte qui permettent le « compromis social redistributif. [...] (ainsi qu') un maximum de démocratie et de justice sociale. » (Renault, 2006, p. 91)

Ainsi le fordisme s'imposa progressivement à l'ensemble du monde de l'entreprise durant la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle ; compte tenu des gains de productivité notoires qu'il engendrait, son efficacité sur le plan économique fut considérée en son temps comme indéniable, néanmoins, comme nous allons le voir, ce modèle portait en son sein les embryons de son propre déclin...

Le succès du fordisme repose certes sur une efficacité économique évidente, mais basée sur une logique de production de masse. Ce modèle ne peut dès lors fonctionner qu'à condition qu'il y ait de la croissance, en d'autres termes que la consommation génère de la demande. Si cette demande décroît, c'est tout le modèle qui s'effondre. Comme l'explique Jean-Paul Rodrigue (*op. cit.*), c'est ce qui s'est passé une première fois dans les années 30, à la suite du crash boursier de 1929. Ce sont les politiques keynésiennes et le New Deal, qui firent de l'État un investisseur dans l'économie américaine, que cette dernière fut sauvée. Ou encore, la seconde guerre mondiale, qui freina drastiquement la consommation, mais qui entraîna la période de reconstruction qui suivit, initiée par le Plan Marshall, et qui fut propice au développement de l'industrie fordiste ; les 30 glorieuses furent d'ailleurs l'âge d'or du fordisme, la période d'avant-guerre ayant en effet vu le fordisme se développer mais pas avec une telle ampleur. Dans les années 70, la crise pétrolière et la stagflation<sup>3</sup> signent la fin de l'âge d'or du fordisme en occident. Rodrigue nous résume ainsi la situation :

*La crise des années 1970 aura plusieurs conséquences illustrant une incapacité d'adaptation des états, entreprises et institutions. L'instrument d'intervention étatique est davantage préconisé surtout dans les domaines de la protection sociale, du prix de la main d'œuvre et de plusieurs secteurs de production industrielle. La puissance des mouvements syndicaux, que ce soit dans les secteurs publics ou privés favorise l'indexation des salaires à l'inflation, sans pour autant qu'il y ait une croissance de la productivité. Les prélèvements croissants dans l'économie par les institutions gouvernementales et par la masse salariale iront empiéter sur les profits et sur la capacité*

---

<sup>3</sup> « [...] période où des conditions de chômage et d'inflation élevées concordent avec une croissance économique faible. » (Rodrigue, *op. cit.*, p. 118)

*à investir, consommer et innover. De toute évidence, ce mouvement ne peut durer indéfiniment. Vers le début des années 1980, de faibles niveaux de productivité des systèmes industriels des pays développés, associés à des processus de mondialisation changeront l'environnement économique de façon fondamentale.* (Rodrigue, *op. cit.*, p. 119)

## **b. Post-fordisme et technologie**

Contrairement aux crises précédentes auxquelles a dû faire face le fordisme, comme le crash boursier de 1929 ou la seconde guerre mondiale, les crises des années 70 ne constituèrent pas un terreau favorable à un regain de succès pour le fordisme. Les mutations s'opéraient dans de trop nombreux champs – économique, social, géopolitique, etc. – et étaient trop profondes – saturation des marchés, pouvoir accru des syndicats, augmentation du prix du baril de pétrole, concurrence avec les pays émergents et mondialisation, etc. – pour que le fordisme puisse survivre ; un autre paradigme économique se mettait en place, requérant des innovations dans les rouages qui le font fonctionner, et le fordisme n'était plus la réponse la plus adaptée... Ces nombreux défis exigeant de nouveaux standards, le « post-fordisme » s'imposa comme nouveau modèle industriel dès les années 80 grâce à des modes de gestion d'entreprise originaux, tels que le « juste-à-temps », correspondant à un système de production à flux tendus n'autorisant pas ou peu de stockage de produits et marchandises ; le « kaizen », modèle organisationnel hérité des japonais consistant en une remise en question et en la recherche d'amélioration permanentes ; surtout, le développement de nouvelles technologies, particulièrement avec l'informatique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ; mais aussi, la volonté de la part des industriels de développer celles-ci afin d'en tirer le meilleur parti dans la conduite de leurs entreprises, et ce en collaborant avec des institutions de recherche comme les universités, voire même en établissant des partenariats avec des organisations concurrentes (Rodrigue, *op. cit.*).

Le post-fordisme est donc caractérisé, entre-autres<sup>4</sup>, par l'importance attribuée à la technologie comme outil de développement économique. Mais quel peut en être l'impact sur le plan social ? Dans son analyse de l'après-fordisme, Alain Lipietz (*op. cit.*) émet déjà dans les années 80 l'hypothèse que les nouvelles technologies sont susceptibles de polariser l'emploi : la technologie ne laissant plus de places que pour quelques postes dévolus aux tâches ne pouvant être assurées par les machines, tel que le nettoyage ou l'alimentation des dispositifs de

---

<sup>4</sup> Le post-fordisme ne se résume pas qu'aux investissements massifs dans la technologie et à son recours systématique, il est également caractérisé par la tertiarisation, la globalisation, la mondialisation, ainsi que par le passage d'une production de masse à une production spécialisée. Mais afin d'éviter tout égarement, nous nous concentrons ici sur la dimension technologique.

production ; et quelques postes qualifiés, dédiés à l'ingénierie ou à la maintenance, par exemple. C'est en effet la tendance que l'on observe depuis lors dans la plupart des usines qui se sont maintenues dans les pays développés.

Au-delà de la robotique et de l'automatisation appliquées à l'univers industriel, la fin du XX<sup>e</sup> et le début du XXI<sup>e</sup> siècles voient se développer l'informatique, Internet ainsi que les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). À travers une synthèse, Rodrigue nous illustre ce qu'a représenté l'évolution des TIC et de l'ordinateur à partir de la seconde guerre mondiale jusqu'à la fin des années 90, ce qui nous permet de nous rendre compte de la vitesse exponentielle à laquelle ces évolutions se sont opérées :

*Un des premiers ordinateurs, ENIAC, construit en 1945, pesait plus de 27 000 kg et utilisait plus de 18 000 tubes à vide. Le transistor (1948) ouvre la porte à la miniaturisation des composants électroniques de plusieurs appareils dont la radio, la télévision et subséquemment des ordinateurs. Dans les années 1960, il devient possible de mettre des milliers de transistors sur une seule plaquette ; le circuit intégré (1959, Texas Instruments). De cette innovation sera issu le microprocesseur, ouvrant la voie à la résolution de problèmes requérant des opérations complexes. Le 4004 d'Intel (1971) qui contenait 2 300 transistors est le premier microprocesseur d'application commerciale. Les générations successives deviennent de plus en plus performantes pour atteindre en moyenne plus de cinq millions de transistors par microprocesseur en 1996. Ajouté à la mise en place d'un réseau de satellites à partir de 1969, les télécommunications deviennent accessibles au grand public. La révolution la plus marquante sera la mise en place d'Internet qui fera le lien entre les réseaux de communication qui transportent l'information et les ordinateurs qui la produisent et la traitent en masse. Son utilisation initiale en 1973 (ARPAnet) est à des fins militaires et permet de relier par courrier électronique 23 universités et les laboratoires de recherche à travers les États-Unis. En 1984, le nombre de serveurs dépasse le millier et la croissance devient par la suite exponentielle : plus de 10 000 en 1987, 100 000 en 1989, 1 000 000 en 1992 et 10 000 000 en 1996. En 1989, Internet connaît un ajout majeur qui changera son rôle et sa fonction : le World Wide Web (ou la Toile). Initialement développé pour permettre la diffusion de documents scientifiques dans le milieu académique, le Web est vite adopté par les individus et les entreprises qui y voient une façon efficace de diffuser de l'information relative à leurs activités. On comptait en 1999 plus de 2,8 millions de sites contenant plus de 800 millions de pages Web. Ceci totalise 6 000 milliards de bytes d'information textuelle et 3 000 milliards de bytes d'information graphique. Avec l'utilisation de techniques d'encryptage, il devient possible d'utiliser l'Internet pour effectuer des transactions commerciales et financières, ce qui change les réseaux traditionnels de ces activités. (Rodrigue, op. cit., pp. 120-121)*

Un autre article, écrit par Mark J. Elam (1992), met en lumière d'autres interprétations du post-fordisme. Elam construit son article en comparant trois visions différentes : la perspective néo-schumpetérienne, étudiée par Christopher Freeman et Carlota Perez, se définit par le concept de « destruction créatrice » qui repose sur l'idée que les innovations techniques sont faites par les entreprises elles-mêmes, mais aussi que ces innovations dynamisent le marché en

faisant migrer les avantages concurrentiels au gré des innovations faites par ces entreprises ; la perspective néo-smithienne, abordée principalement par l'étude qu'en font Piore et Sabel, soutient également la thèse d'un nouveau paradigme technologique mais qui doit passer par des innovations sociales avant tout, la dimension technologique étant reléguée au second plan ; enfin, une perspective néo-marxiste qui est, elle, plus éloignée des deux autres quant au thème de la technologie dans la mesure où elle ne souffre aucun « futurisme » en la matière. Ce qui est interpellant dans cet article, c'est que l'auteur pose la question de la technologie pour chacune des perspectives envisagées, preuve que la technologie est bien une préoccupation pour les analystes du post-fordisme ; voici d'ailleurs ce qu'affirme Elam en conclusion : « Toute résistance aux nouvelles "réalités" technologiques et concurrentielles du post-fordisme apparaît impossible — ces "faits durs et incontournables" inaugurant un nouveau mode de vie » (Elam, 1992, p. 51). Ce nouveau mode de vie conditionné par les technologies qu'il annonce en 1992 s'est en effet confirmé. Le développement des technologies n'a jamais cessé et l'usage qui en est fait dans le travail a toujours suivi cette tendance évolutive. L'exemple récent le plus éloquent à cet égard est sans nul doute celui des réseaux sociaux numériques apparus au milieu des années 2000.

### **c. Nouvelles technologies, nouvelle aliénation ?**

Avec le post-fordisme, ce n'est pas uniquement l'environnement industriel au sens de l'usine ou de la ligne de production avec pour technologies utilisées la robotisation et l'automatisation des processus de production qui change, mais bien l'entreprise dans son ensemble ; dans son fonctionnement complet ; dans le contenu des fonctions et des compétences attendues ; dans le niveau de responsabilités de tous les effectifs ; dans les rapports sociaux et hiérarchiques ; ainsi que dans sa structure même. Alain Lipietz (*op. cit.*), à travers plusieurs hypothèses prospectives du devenir de l'entreprise, établit que les nouvelles technologies (à l'époque il ne s'agit que de « l'invasion du microprocesseur et des interfaces électroniques » (*ibid.*, p. 6) mais pas encore d'une utilisation courante d'Internet ni des réseaux sociaux numériques) modifieront la structure de l'entreprise, que celle-ci s'établira en réseau, et que l'on sortira de la structure de firme centralisée. C'est en effet ce qui s'est observé. D'ailleurs Pierre Veltz fera plus tard ce constat : « La tendance est effectivement de passer de la pyramide au réseau (en parlant de l'entreprise) et d'externaliser les tâches considérées comme ne faisant pas partie du cœur de métier. » (Veltz, 2001, p. 68) mais il n'attribuera pas ce phénomène à la technologie. À ses yeux : « Beaucoup considèrent que la technologie est à l'origine de ce changement, mais il n'en est rien. La technologie permet aussi bien de centraliser une organisation que l'inverse. » (*ibid.*).

La technologie n'est peut-être pas à l'origine de ces métamorphoses mais elle est *a minima* porteuse des rouages qui ont transformé la mécanique à l'œuvre dans la structuration de l'entreprise. Par ailleurs, notons que Veltz établit ce postulat en 2001, la première bulle spéculative d'Internet était récente (apogée en mars 2000) et les réseaux sociaux numériques n'avaient pas encore vu le jour. Contrairement à Veltz, Camille Imhoff (2017) accorde une importance plus grande à la technologie dans l'analyse qu'il fait des changements structurels et organisationnels des entreprises. Il constate comme Veltz et comme l'avait prédit Lipietz le passage d'une structure pyramidale vers une structure en réseau, et il établit clairement un lien entre ce phénomène et les réseaux sociaux numériques, à ce titre il dit ceci : « Les réseaux numériques s'inscrivent dans l'idéologie du fonctionnement en réseau, permettant une plus grande agilité et flexibilité de la force de travail. » (Imhoff, 2017, p. 154). Là où Veltz ne voyait pas la technologie comme origine à l'éclatement en réseau de l'entreprise, Imhoff voit la technologie – du moins du point de vue des réseaux sociaux numériques – comme un certain prolongement de l'entreprise réticulaire. Mais il va plus loin : par l'utilisation de ces outils dans l'univers du travail, Imhoff voit une nouvelle forme d'aliénation et d'exploitation du travailleur. Pour effectuer sa démonstration, il part du constat que l'économie globale et l'entreprise ont changé depuis l'époque fordiste avec,

*[...] d'une part, la mondialisation et la concurrence accrue entre les entreprises multinationales et, d'autre part, l'émergence d'un nouveau marché de produits à haute valeur ajoutée. [...] Le cœur de la valeur ajoutée d'une entreprise réside de moins en moins dans ses volumes de production, mais davantage dans sa capacité à s'adapter à la demande du client, dans sa plus grande flexibilité, dans la connaissance qui y est développée. (ibid., pp. 151-152)*

Dès lors « [...] pour innover, il faut des salariés créatifs et non de simples automates (de plus en plus remplacés par des machines) qui reproduisent à l'identique les mêmes gestes, aux mêmes cadences » (*ibid.*, p. 152). On est ici face à une analyse attestant que la technologie, certes contrainte par des impératifs macro-économiques, a des conséquences sociales aussi bien dans l'entreprise qu'hors de celle-ci. En effet, dans un premier temps, la technologie se substitue à certaines tâches de l'ouvrier, ce-dernier devenant alors quantité négligeable pour l'entreprise, il est écarté ; dans un second temps, les emplois restants sont peu qualifiés et ne peuvent être effectués par des machines et/ou requièrent une certaine créativité de la part des employés occupant leur poste, ce qui signifie des compétences spécifiques qui, comme nous allons le voir, ne se résument plus à de simples savoir-faire mais sont plutôt le corollaire d'attentes de la part des employeurs qui vont bien au-delà... Revenons d'abord au début des années 2000. Rappelons-le, les réseaux sociaux numériques n'existaient pas encore, seul un usage courant

d'Internet relativement récent s'opérait dans les entreprises, néanmoins André Gorz (2001) faisait déjà une analyse critique du nouveau paradigme social qui se mettait en place par le prisme du monde du travail. Il affirmait que le travail était devenu immatériel par un mécanisme de basculement de « compétences », ces-dernières n'étant plus exclusivement assimilées à des savoir-faire mais de plus en plus à des « connaissances ». Il préfère relativiser le terme de « connaissances » et lui privilégier la notion de « compétences », qui couvre un champ plus large et qu'il qualifie en ces termes :

*Les « compétences » dont il est question ne s'apprennent pas à l'école, à l'université ou dans les cours de formation. Elles ne sont pas mesurables ou évaluables selon des étalons préétablis. Elles sont des « talents » – d'improvisation, d'innovation, d'invention continues – beaucoup plus que des « savoirs ». Cela tient à la nature de l'économie de réseau. Chaque entreprise est insérée dans un réseau territorial lui-même interconnecté avec d'autres dans des réseaux transterritoriaux. La productivité des entreprises dépend dans une large mesure des capacités de coopération, de communication, d'auto-organisation de leurs membres ; de leur capacité à saisir globalement une situation, à juger et à décider sans délai, à assimiler et à formuler des idées. (Gorz, 2001, p. 62)*

En d'autres termes, la structure en réseau de l'entreprise, et par là même le recours aux technologies de l'information et de la communication qui permettent l'efficacité de ce réseau, induisent le réquisit de nouvelles compétences transversales. En effet, « La création de valeur dans l'entreprise contemporaine dépend dorénavant de capacités à créer, à innover qui requièrent un échange d'informations, un travail collaboratif et une intelligence collective. » (Imhoff, *op cit.*, p. 154).

Comme nous venons de le démontrer, les nouvelles technologies, et plus particulièrement celles de l'information et de la communication, sont intimement liées à la nécessité pour l'entreprise de disposer de nouvelles compétences. Sur ce point, si ce n'est que certaines compétences requises par le passé sont devenues obsolètes et ont par conséquent écarté des salariés du monde du travail, le principe même de réquisit de compétences nouvelles ne semble pas critiquable en soi sur le plan social. Néanmoins, Imhoff voit dans ce système une potentielle exploitation, comme Marx en voyait une dans l'appropriation par le détenteur du capital de la plus-value opérée par le travailleur (Marx, *op cit.*). En effet, Imhoff illustre son propos en expliquant que, dans l'entreprise numérisée, les salariés sont invités à utiliser les plateformes numériques à disposition, les contenus ainsi créés représentent une production de valeur qui engrangent des profits sans qu'il y ait de mécanisme redistributif vers ceux qui les ont générés (Imhoff, *op. cit.*). Dès lors, « une majorité des contributions bénévoles peut de ce fait être considérée comme

du surtravail, un travail producteur de valeur non payé » (Broca, 2015, cité par Imhoff, *op. cit.*, p. 156). Et ce dans la mesure où ce « travail » est demandé en plus de la « mission »,

*Les plateformes de RSE (réseaux sociaux d'entreprise) posent la question de l'exploitation sous la forme de l'intensification du travail et de la charge de travail : faire plus dans le même temps, être polyvalent pour preuve de son implication, pour son évolution de carrière, son employabilité. (Imhoff, op. cit., pp. 157-158)*

Imhoff pose alors le problème de la socialisation et l'invisibilisation du travail que représente ce phénomène :

- *La socialisation de la production se définit par le décalage entre de nouvelles formes de production socialisée et des cadres professionnels traditionnels individualisés soit un décalage entre une contribution collective et une rétribution (reconnaissance et rémunération) individuelle. (ibid., p. 158)*
- *L'invisibilisation du travail sur le RSE désigne un travail « en plus ». Les activités sur le RSE font partie non pas de missions obligatoires, prescrites et encadrées, mais au contraire elles sont à l'initiative de l'employé (qui peut tout de même y être contraint) parce que « ludiques », « attractives », « amusantes », « fun », etc., selon la communication d'entreprise. (ibid.)*

Cette exploitation, ainsi que les qualités humaines et les « nouvelles compétences » que nous avons abordées plus haut et qui sont requises par le *management* ou la technologie elle-même, sont les composantes d'une nouvelle aliénation au travail qui prend des « formes psychosociales » (*ibid.*) : d'une part, le néo-capitalisme et le *management* utilisent et marchandisent des rapports sociaux instrumentalisés par les TIC dans l'entreprise réticulaire sans en redistribuer les fruits ; d'autre part, « Le réseau désigne [...] une multiplication des connexions, mais qui peut se faire de façon purement stratégique et éphémère, non structurante et non constitutive du lien social » (*ibid.*, p. 159), ce qui a pour conséquence la « dépossession du rapport à l'autre » (*ibid.*, p. 158). En droite ligne de cette pensée, Emmanuel Renault parle d'une « mobilisation de la subjectivité dans le travail » (Renault, *op. cit.*, p. 94). Selon lui, l'expérience sociale du travail est bouleversée. Il soutient la thèse que l'aliénation par le travail n'a pas disparu mais qu'elle s'est transformée. En effet, à son époque, l'aliénation de l'ouvrier fordiste « [...] était compensée par un pouvoir d'achat, des relations sociales et des sécurités lui permettant d'envisager une réalisation de soi dans la sphère de son temps libre et de sa vie familiale » (*ibid.*) alors qu'avec le post-fordisme ce compromis n'est plus : le travailleur moderne est évalué désormais sur son « savoir-être » et plus uniquement sur son savoir-faire, « [...] il lui est demandé de s'engager corps et âme dans son travail et d'assumer les responsabilités qui accompagnent l'autonomie qui lui est soi-disant accordée [...] » (*ibid.*, p. 95). Par ailleurs, « [...] l'emploi n'offre plus les sécurités qui permettent de projeter son

existence hors de la vie au travail. Les conditions ne sont plus remplies qui réduisaient les conditions de travail à un sujet secondaire. » (*ibid.*). À travers les conditions socio-professionnelles modernes, Renault voit :

*La conjonction d'une intensification du travail et d'une précarité croissante, les contradictions ressenties entre l'exigence d'autonomie et de responsabilité, d'une part, et la réalité de situations où, la plupart du temps, il n'y a aucune marge de manœuvre, d'autre part, tout cela induit une pénibilité nouvelle qui se mesure notamment dans la dégradation des indicateurs de la santé au travail (arrêts maladie, accidents du travail, consommation de psychotropes, décompensations liées aux situations professionnelles) alors que se développent conjointement de nouvelles formes de dénégation de la maladie pour conserver l'apparence du salarié performant et ne pas pénaliser des équipes déjà sous pression. (*ibid.*)*

En aucun cas l'on ne peut imputer entièrement et exclusivement la cause de toutes ces souffrances au recours aux technologies dans le travail, cela serait réducteur tant cette question sociale est complexe et renvoie à une pléthore de causes possibles et ancrées dans des champs disciplinaires multiples ; néanmoins, comme démontré précédemment, les technologies jouent tout de même un rôle actif et prépondérant par le fait qu'elles font l'objet de nouvelles exigences en termes de compétences, de savoir, de savoir-faire mais aussi de savoir-être ; qu'elles sont la source de nouvelles formes d'exploitation et d'aliénation ; qu'elles rendent plus floue la séparation entre les sphères de la vie privée et de la vie professionnelle ; et enfin, qu'elles rendent plus difficile l'accès à l'emploi, exacerbant ainsi la peur de l'exclusion sociale déjà bien présente depuis que le post-fordisme a apporté avec lui le phénomène de chômage structurel.

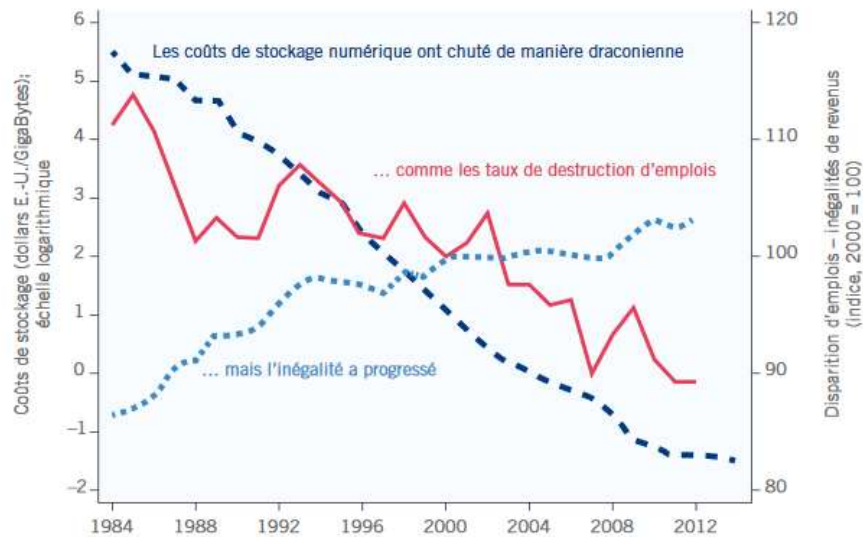
## **2. Les risques sociaux inhérents à la technologie sur le plan macro-économique**

Comme nous venons de le voir, la technologie peut être porteuse de nouvelles souffrances au travail ainsi que de nouvelles formes d'aliénation par le travail. Les analyses et développements que nous avons effectués dans le premier chapitre ont dégagé que la technologie peut en effet être porteuse de risques psychosociaux, mais que peut-on dire des risques sociaux à plus grande échelle ? Qu'en est-il sur le plan macro-économique ? À ces questions, Christophe Degryse (2017), répond que les risques que fait courir la technologie sur l'emploi se résument en trois catégories : le risque de destruction des emplois ; la transformation des emplois ; et le déplacement des emplois. Mais ces risques sociaux sont-ils tous avérés ? Le cas échéant, le sont-ils tous à la même mesure ou à des degrés divers ? Afin de nuancer chacun de ces risques, nous allons les analyser un par un dans ce chapitre.

### **2.1. Risque de destruction des emplois ?**

Ce premier risque est celui qui a sans doute le plus déchaîné les passions au cours de l'histoire. En effet, la crainte que la technologie remplace définitivement la main de l'homme dans l'accomplissement d'une tâche et lui vole ainsi son travail n'a rien de neuf. Comme nous l'avons abordé précédemment, Marx faisait déjà cette analyse à son époque en illustrant à travers divers faits historiques à quel point toute nouveauté technologique fut toujours accueillie avec hostilité quand celle-ci présentait une capacité à substituer la technique au travail manuel. Toutefois, l'histoire nous a également démontré que, bien que des destructions d'emplois se sont toujours opérées, de nouveaux métiers sont apparus en parallèle, équilibrant finalement le ratio entre les destructions et les créations d'emplois sur le long terme. Mais cette dynamique est-elle toujours d'actualité ? Peut-on encore observer à ce jour que la technologie crée suffisamment d'emplois pour en compenser les destructions ? Apparemment, oui. En effet, d'après une analyse faite par l'OIT (2018), les destructions d'emplois ont baissé depuis les années 80. Pour faire cette affirmation, l'OIT se base sur une étude faite par Davis et Haltiwanger (2014), qui ont analysé et pondéré les moyennes de destructions d'emplois opérées à travers un échantillon représentatif des pays développés et les ont mis en regard des coûts de stockage numérique, et ce sur une période de près de trente ans :

**Figure 1: Progression de l'inégalité, parallèlement à la baisse des coûts de numérisation et des taux de destruction d'emplois**



Note: Le taux de destruction d'emplois indiqué ici est une moyenne pondérée des pays suivants: Australie, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.  
 Sources: BIT, base de données sur les flux de main-d'œuvre, 2013; OCDE, statistiques sur la population active; Muehlhauser, 2014.

(OIT, 2018, p. 3)

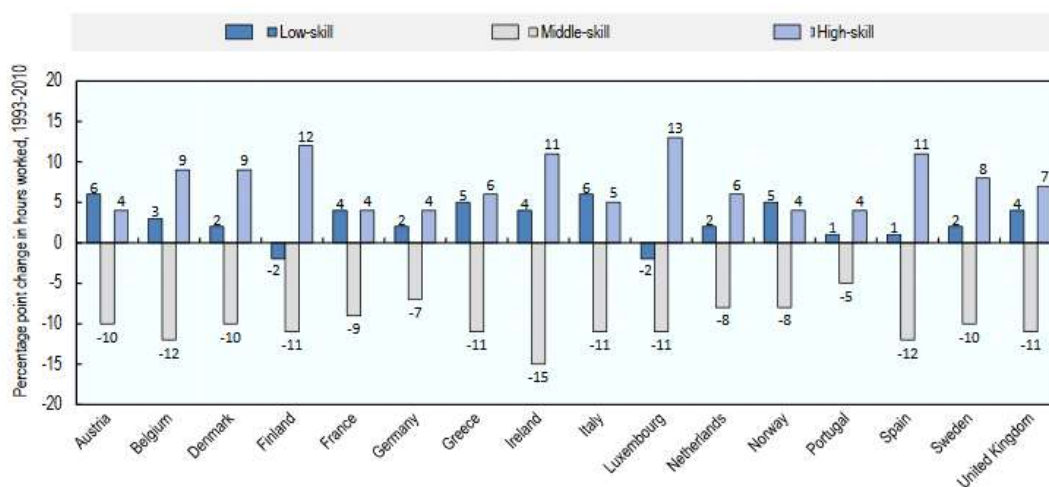
Même si la courbe de destruction des emplois opère certains sursauts, sur le long terme on observe en effet qu'elle s'inscrit dans une tendance à la baisse.

*Remarque* : on observe sur le graphique qu'une troisième courbe est présente, il s'agit de celle des inégalités de revenu. En effet, le constat qu'établit l'OIT en se basant sur les analyses du FMI (2017) et d'autres experts (Christiaensen, 2017 ; Parker, Van Alstyne et Choudary, 2017), c'est que les différentes vagues technologiques durant cette période ont profité au capital et aux travailleurs qualifiés, et « Les vastes économies d'échelle réalisées dans le secteur numérique ont souvent provoqué l'apparition de structures oligopolistiques, où quelques nouveaux acteurs contrôlent de grandes parts de marché. » (OIT, 2018, p. 3). Et l'OIT d'ajouter : « Bien qu'on ne soit pas encore en mesure de déterminer avec certitude si le pouvoir de marché dont jouissent ces grands acteurs est une caractéristique temporaire ou inhérente de la planète Internet (Haucap et Heimeshoff, 2013), cela soulève des questions de répartition. » (*ibid.*).

Mais si la technologie n'engendre pas de destructions d'emplois sur le long terme, cela signifie-t-il qu'il n'y a aucun risque social ? Loin de là, ce qu'observent tous les experts de la question – qu'il s'agisse de ceux défendant l'idée que la technologie détruit l'emploi tout comme de ceux affirmant le contraire – c'est que nous sommes face à un phénomène de polarisation de l'emploi. C'est-à-dire que les emplois à qualifications moyennes et automatisables tendent à diminuer

drastiquement alors que les emplois hautement qualifiés ainsi que les emplois moins qualifiés et difficilement automatisables maintiennent une croissance. C'est en tout cas la tendance que l'on observe au sein des pays de l'OCDE, comme l'illustre le graphique ci-dessous, sur presque vingt ans, les emplois requérant des compétences élevées ou, *a contrario*, peu de compétences ont globalement évolué à des degrés divers, tandis que les emplois aux compétences moyennes ont diminué et ce pour chaque pays étudié.

Figure 3. **Labour market polarisation in selected OECD countries, 1993-2010**



Notes: This figure shows percentage point changes in hours worked in low-, mid- and high-skill occupations in 16 OECD countries between 1993 and 2010.

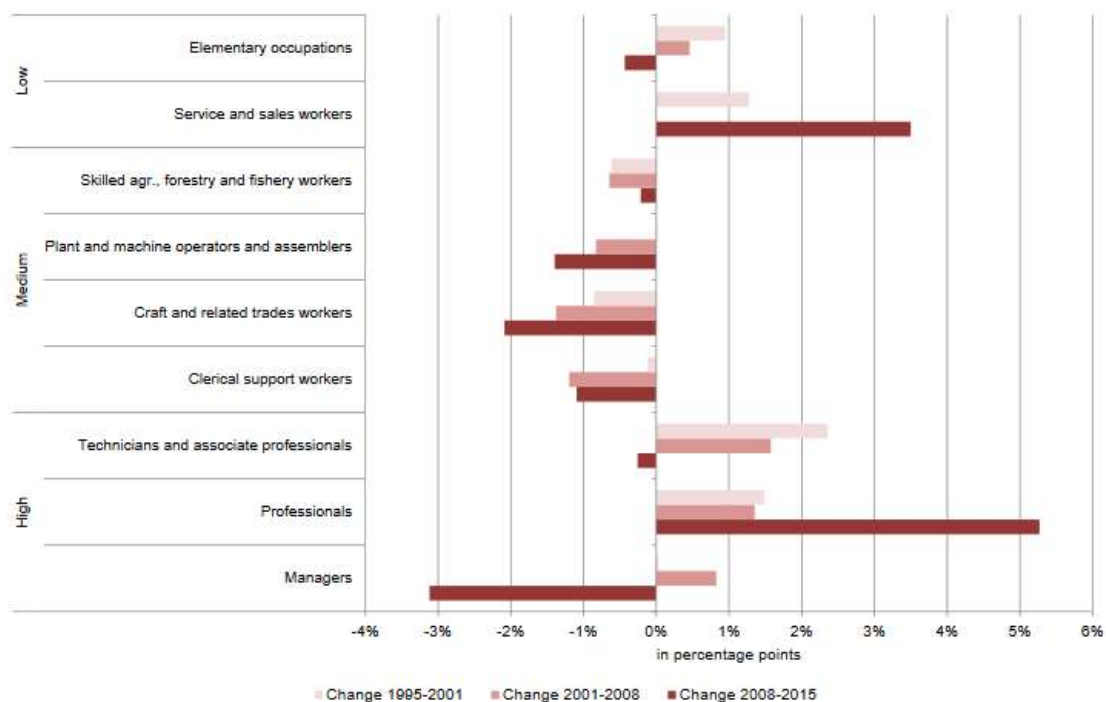
Source: Goos et al. (2014).

(OCDE, 2016, p. 13)

Mais cette tendance est-elle imputable à la technologie ? Selon l'OCDE (2018), la technologie y tient un rôle majeur car, d'une part, les emplois sur lesquels la technologie a le plus d'impacts sont ceux caractérisés par un grand nombre de tâches routinières du fait que ces-dernières soient facilement substituables par l'automatisation ou la robotisation. Il s'agit là des emplois peu et moyennement qualifiés, bien que les peu qualifiés le soient dans une moindre mesure : « *With the exception of some low-skilled jobs that, for instance, involve caring for assisting others, the risk of automation declines as educational attainment and skill levels rise.* » (OCDE, 2018, p. 2). D'autre part, « *The tasks that AI (artificial intelligence) and robots cannot do are shrinking rapidly* » (*ibid.*, p. 1), ce qui exacerbe cette tendance et l'amplifie de façon exponentielle au fil du temps. Ces phénomènes ont pour conséquence de creuser un écart entre les *middle-skill jobs*, d'un côté ; et les *low-skill* et *high-skill jobs*, de l'autre côté.

Cela se confirme lorsqu'on analyse la dynamique à l'œuvre par le prisme des catégories salariales des emplois correspondant à ces niveaux de compétences. On y observe des tendances similaires, comme en atteste une étude du Parlement européen (2018) :

**Figure 10: Changes in employment shares of different occupation groups, 1995-2015, EU-15, percentage points.**



Source: EUROSTAT, Labour Force Survey, own calculations.

(European Parliament, 2018, p. 19)

On constate en effet que depuis 1995 l'emploi à rémunération *medium* a toujours régressé, alors que les résultats sont plus nuancés, selon la période de référence et le type de fonction, pour les *high* et les *low paid jobs*. Cette corrélation suggère que « [...] *the routine intensity is higher in the middle-paid occupations.* » (Goos et al., 2014, p. 2513 as cited in European Parliament, *op. cit.*, p. 19), et cette polarisation s'explique par le fait que la technologie se substitue de plus en plus à des emplois de routine et moyennement qualifiés, mais complètent des emplois moins routiniers hautement qualifiés et peu qualifiés. Cela peut signifier que les entreprises embauchent davantage de diplômés universitaires travaillant dans les domaines de la conception, du développement ou de la gestion, mais elles peuvent également avoir besoin de personnel de nettoyage, de vendeurs, etc. Un exemple de tâche non routinière est tout ce qui nécessite une communication en face à face. ([traduction], European Parliament, *op. cit.*)

## 2.2. Transformation des emplois existants et à venir

Bien que nous ayons déjà analysé en première partie de ce *working paper* les mutations que la technologie impose au monde du travail, il s'agissait surtout des conséquences sociales mais assez peu d'identifier en quoi l'emploi en lui-même se transforme. À cet égard, Christophe Degryse (2016) a étudié la question. L'intérêt de son analyse réside dans le fait qu'il la démarre en abordant l'impact de la technologie sur le plan économique avant d'aborder son impact sur l'emploi, ce qui nous permet d'appréhender les métamorphoses de l'emploi dans le cadre dans lequel elles s'opèrent et ainsi d'avoir une vision d'ensemble assez claire des phénomènes à l'œuvre, mais également de comprendre pourquoi s'opèrent des transformations de l'emploi.

Au-delà du constat qu'établit Degryse (*ibid.*) de l'existence d'un véritable débat entre ceux qui affirment que nous entrons dans une révolution technologique qui remanie notre modèle économique, et ceux qui ne voient à travers l'usage des technologies actuelles – principalement les TIC – qu'une simple évolution de l'économie<sup>5</sup>, Degryse détecte que se réalise un entremêlement progressif entre les secteurs de l'industrie et des services, que la frontière entre ces secteurs économiques est de moins en moins nette et que ce phénomène procède de la technologie. Pour établir sa démonstration, il paraphrase Jeremy Rifkin (2001) qui avait déjà l'intuition à l'aube des années 2000 que nous allions passer « d'une économie de production industrielle à une économie de production culturelle. » (*ibid.*, p. 19). Et Degryse d'étayer cette intuition qu'a eue Rifkin en prenant pour exemple des produits et services auxquels nous sommes habitués aujourd'hui, telles que les « voitures intelligentes », mais qui n'existaient pas encore au moment où Rifkin énonçait sa théorie. Il explique que désormais il ne s'agit plus pour les constructeurs automobiles de vendre et de vanter uniquement des qualités techniques ou de confort mais également des services en vue d'améliorer la manière dont on se déplace, tel que *car2go* qui permet de partager son véhicule (<https://www.car2go.com>). Il compare cet exemple à Google qui investit dans la voiture sans chauffeur ; et en établissant ce lien contrasté entre une industrie qui s'oriente de plus en plus vers les services, d'un côté ; et une entreprise de services comme Google qui investit dans un domaine relevant initialement beaucoup plus du monde industriel, d'un autre côté, Degryse démontre en effet que la frontière entre industrie et

---

<sup>5</sup> Dans ce cadre, nous n'analyserons pas plus loin les caractéristiques de la situation économique inhérents à la technologie. D'une part, parce que l'objet de ce document de travail est d'étudier les risques sociaux de la technologie au et par le travail, et non de s'inscrire dans le champ disciplinaire de l'économie pour effectuer notre analyse ; d'autre part, comme nous le mentionnons dans le texte et comme l'explique Christophe Degryse, parce que « L'interprétation même de l'émergence de cette « nouvelle économie » ne fait pas l'unanimité. Certains auteurs n'y voient qu'une évolution tendancielle [...] » (Degryse, *op. cit.*, 9).

services, si marquée par le passé, devient progressivement et inexorablement floue, c'est ce mélange des genres sur le plan macro-économique qui constitue le contexte dans lequel la technologie impose à l'emploi et au travail ses transformations.

Beaucoup de titres de presse ont annoncé une énorme perte d'emplois due à la technologie dans les années à venir. Néanmoins, en mettant en contraste les conclusions des différents cabinets d'experts qui ont agité ainsi ces médias, Degryse (*ibid.*) démontre à quel point il est difficile de se fier aux résultats annoncés tant ceux-ci se révèlent disparates : 47% aux États-Unis selon Frey & Osborne (2013) ; entre 45 et 60% en ce qui concerne les travailleurs de l'UE selon l'analyse de Jeremy Bowles (2014) pour le think-tank Bruegel ; alors que la Hans Böckler Stiftung (2015) s'appuie sur des analyses effectuées par la *Forscher des Zentrums für Europäische Wirtschaftsforschung* (ZEW) et par l'Université de Hohenheim pour affirmer qu'« en Allemagne, la proportion de salariés dont l'emploi est menacé par l'automatisation ne serait « que » de 12 % [...] » (Degryse, *op. cit.*, p. 26).

Cependant, au-delà des divergences des discours d'experts dont il fait état, Degryse met également en lumière ce qui les unit. Sur ce point, ceux-ci sont unanimes pour affirmer que la technologie transforme bel et bien l'emploi :

*Désormais les algorithmes et le Big Data couplés à la dextérité croissante des robots peuvent se substituer, dans des domaines de plus en plus nombreux, à l'emploi d'un travailleur, étant désormais capables de réaliser des tâches de plus en plus complexes et non routinières. (ibid., p. 23)*

Mais alors en quoi l'emploi et le travail sont-ils différents par rapport à la période technologique précédente<sup>6</sup>, en quoi la technologie les transforme-t-elle ? Eurofound (2018) a étudié la question et explique dans son rapport que la technologie a des implications sur le travail et l'emploi à travers trois vecteurs de changement :

1. *L'automatisation du travail : c'est-à-dire le remplacement de l'apport de main-d'œuvre (humaine) par la machine (numérique) pour certains types de tâches dans les processus de production et de distribution. Bien que l'automatisation des machines soit antérieure à la révolution industrielle, l'utilisation des technologies numériques permet le contrôle algorithmique des machines et, par conséquent, de nombreuses autres possibilités d'automatisation. Grâce aux machines numériques et à l'intelligence artificielle, toutes sortes de tâches peuvent être potentiellement automatisées.*

---

<sup>6</sup> « On parle aujourd'hui de quatrième révolution industrielle : la première fut celle de la machine à vapeur, la deuxième celle de l'électrification et de la production de masse, la troisième celle de l'ordinateur et la quatrième est la révolution digitale. (Kowalski 2015) » (Degryse, *op. cit.*, p. 19)

2. *La numérisation des processus : c'est-à-dire l'utilisation de capteurs et de dispositifs de restitution permettant de traduire (en partie) le processus de production physique en informations numériques (et inversement), et ainsi tirer parti des possibilités considérablement augmentées du traitement, du stockage et de la communication des informations numériques. C'est le principal moyen par lequel les attributs de l'économie numérique se sont étendus à des secteurs et à des industries autres que les TIC.*
3. *La coordination par plateformes : c'est-à-dire l'utilisation de réseaux numériques pour coordonner des transactions économiques de manière algorithmique. ([traduction], Eurofound, 2018, p. 15).*

Ces vecteurs de changement que la technologie impose ont métamorphosé l'emploi et le travail, amenant ceux-ci vers de nouvelles formes. Eurofound (2015)<sup>7</sup> a analysé le phénomène et a listé ces nouvelles formes d'emploi et de travail, et Degryse de nous en offrir une synthèse :

1. *Le travail à temps partagé, où un travailleur est engagé conjointement par un groupe d'employeurs afin de répondre aux besoins de plusieurs entreprises en matière de ressources humaines, ce qui se traduit par un emploi permanent à plein temps pour le travailleur ;*
2. *Le partage de poste, où un employeur engage deux ou plusieurs travailleurs afin que ceux-ci se partagent les tâches liées à un poste spécifique, combinant ainsi deux ou plusieurs emplois à temps partiel dans un poste à temps plein ;*
3. *L'encadrement intérimaire, dans le cadre duquel des experts hautement qualifiés sont engagés provisoirement pour la réalisation d'un projet spécifique ou la résolution d'un problème concret, incorporant ainsi des compétences d'encadrement externes dans l'organisation du travail ;*
4. *Le travail occasionnel, où un employeur n'est pas contraint de fournir régulièrement du travail au salarié, mais dispose de la marge de flexibilité lui permettant de le faire venir sur demande ;*
5. *Le travail mobile basé sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), dans le cadre duquel les travailleurs peuvent travailler en tout lieu et à tout moment, avec l'aide des technologies modernes ;*
6. *Le travail basé sur des chèques, où la relation de travail est basée sur la rémunération de services au moyen d'un chèque acheté auprès d'un organisme agréé, qui couvre à la fois le salaire et les cotisations de sécurité sociale ;*
7. *Le travail réparti entre plusieurs activités, où un indépendant travaille pour un grand nombre de clients, effectuant des tâches limitées pour chacun d'entre eux ;*
8. *Le travail coopératif, où une plateforme en ligne met en relation des employeurs et des travailleurs, souvent dans le cadre de tâches de grande envergure divisées et réparties entre plusieurs travailleurs organisés en « Cloud virtuel » ;*

---

<sup>7</sup> Notons que Eurofound a fait une mise à jour de son étude en 2018 et que ces caractéristiques sont toujours à l'ordre du jour.

9. *Le travail collaboratif, où des indépendants ou des micro-entreprises coopèrent d'une certaine façon afin de palier des limitations de taille et l'isolement professionnel.* (Degryse, *op. cit.*, pp. 34-35)

Ce qui caractérise ces transformations de l'emploi, c'est la flexibilité. À ce propos, Laure Lemaire (2001) a travaillé avec Gérard Valenduc et Patricia Vendramin avec lesquels elle a étudié les transformations de l'emploi induites par les nouvelles technologies. Bien que les réseaux sociaux numériques n'existent pas encore au moment où elle effectuait son étude, ses conclusions allaient déjà dans le même sens que celles des experts actuels. Le tableau ci-dessous fait état des principales transformations de l'emploi quant à la flexibilité qu'ils ont relevé à l'époque et qui sont toujours d'actualité à ce jour :

**Tableau 1**  
**Les formes de travail flexible**

<i>Temps de travail</i>	<i>Localisation du travail</i>
Temps partiel Travail de week-end, de nuit ou à pauses Horaire de travail flexible ou à la carte Annualisation des prestations Heures supplémentaires / complémentaires Travail sur appel	Travail mobile ou itinérant Télétravail alterné (bureau / domicile) Travail à domicile Bureaux hôtels Télé-centres, bureaux satellites Groupes de travail à distance
<i>Contrats de travail</i>	<i>Relations de subordination</i>
Contrat à durée déterminée ou intérim Partage de poste de travail Contrat "zéro heure" (sans volume fixe) Programmes de résorption du chômage Rémunérations liées à la performance	Travail pour une agence Sous-traitant indépendant Détachement chez un tiers Travail pour plusieurs employeurs
<i>Flexibilité fonctionnelle</i>	
Polyvalence horizontale ou verticale Mobilité professionnelle, adaptabilité, reconversion	

(Lemaire, Valenduc, & Vendramin, 2001, p. 17)

Outre, les constats opérés sur la flexibilité, Lemaire relève également que le travail s'intensifie avec les TIC et que cela se caractérise par « [...] la pression de la clientèle, le travail abstrait et la codification des connaissances ; la réactivité et la vulnérabilité des flux tendus ; la flexibilité et la précarité. » (*ibid.*), et que ce phénomène est induit, en partie, par la technologie : « [...] le travail en ligne, les progiciels de gestion intégrée et le contrôle électronique des performances. »

(*ibid.* p. 19). Il est interpellant de constater qu'elle rejoint à travers cette analyse les conclusions que nous avons faites en première partie de ce document de travail.

Bien que ces nouvelles formes de travail existent à travers l'Europe, elles sont à nuancer et à mettre en perspective par rapport à chaque pays car elles ne se présentent pas avec le même degré de prégnance dans chaque État membre. (Wartel, 2018)

Par ailleurs, au-delà de la transformation des emplois, il est un autre phénomène que la technologie amène avec elle, celui de leur déplacement. Bien qu'il s'agisse également, dans une certaine mesure, d'une transformation de l'emploi, il est nécessaire de l'en distinguer car ces déplacements s'opèrent dans un autre chef que celui du travailleur. C'est pourquoi nous allons aborder ce concept dans un volet distinct de celui-ci.

### **2.3. Déplacement des emplois**

Le déplacement des emplois constitue un autre risque social que la technologie fait courir sur ceux-ci. Mais de quoi parle-t-on précisément quand on aborde la notion de déplacement ? Certes il peut s'agir du déplacement géographique des emplois provoqué par la mondialisation<sup>8</sup>, mais le type de déplacement que nous allons aborder ici est tout autre et constitue un phénomène beaucoup plus récent qui tend à se généraliser avec les TIC. Il s'agit du déplacement de l'emploi du travailleur vers le client-consommateur ainsi que tout autre type d'utilisateur de ces technologies.

La sociologue Marie-Anne Dujarier (2008) nous fait part de son analyse sur ce sujet à travers le concept de coproduction – c'est-à-dire « [...] ce que fait le client dans l'interaction avec un professionnel. » (Dujarier, 2008, p. 8) – qui ne date pas d'aujourd'hui, précise-t-elle, mais qui est à présent « [...] au cœur des stratégies dans les entreprises publiques et privées. » (*ibid.*). En effet, le marketing s'est emparé de ce concept depuis une trentaine d'années car il y a détecté le pouvoir d'une rentabilité certaine pour l'entreprise. En effet, le mécanisme de cette stratégie marketing est de

*[...] confier la « personnalisation » de la prestation (au consommateur), lui qui sait mieux que personne ce qu'il est et ce qu'il veut. Ajuster un produit à son goût, à sa taille, à son besoin ou à son désir est un petit travail [...]. En outre, le consommateur a intérêt à ce que le moment de production et de consommation du service se passe vite et bien : il est « motivé » par la productivité et la qualité du service. De plus, il ne demande pas à*

---

<sup>8</sup> Le phénomène de déplacement géographique des emplois n'est pas quelque chose de nouveau et bien qu'il puisse être attribué en partie à la technologie, il l'est dans une moindre mesure lorsque nous parlons des TIC. C'est pourquoi nous n'irons pas plus loin dans cette voie d'analyse.

*être rémunéré pour réaliser ces tâches. Ce travail, pour être gratuit, est encore plus intéressant économiquement que n'importe quelle main d'œuvre [...] (ibid. p. 9)*

Dans son analyse, Dujarier (*ibid.*) identifie trois formes de travail du consommateur :

1. l'*autoproduction dirigée*, que l'on retrouve dans les secteurs du travail marchand, de la distribution et de la production, ainsi que dans les services après-vente. Il s'agit d'une certaine forme de sous-traitance, aussi appelée *outsourcing*, consistant à faire effectuer des tâches par le consommateur avec le soutien du fournisseur, comme par exemple le self-service, la réparation de pannes, la gestion d'aléas techniques, etc. ;
2. la *coproduction collaborative*. Dans ce modèle, l'entreprise récolte de la valeur ajoutée à travers des activités « [...] que le consommateur [...] consent à fournir gratuitement. Il travaille [...] à créer de la valeur pour l'entreprise en lui offrant des informations, comportements, inventions, productions personnelles et même des œuvres. » (*ibid.* p. 89). La coproduction collaborative se caractérise par le *crowdsourcing*<sup>9</sup>, qui, comme le souligne l'auteur, est à l'opposé du premier modèle dans la mesure où

*[...] le premier modèle de coproduction consistait à « repousser » vers le consommateur des tâches standardisées et répétitives, le crowdsourcing, à l'inverse, consiste à « aspirer » dans la foule de consommateurs des informations et productions à forte valeur ajoutée. [...] (Comme par exemple) inventer des biens, tester des idées d'entreprises ou de produits, faire de la recherche ou créer des bases d'images libres de droits... (ibid. pp. 89-90).*

Ce modèle de coproduction « [...] concerne les secteurs d'activité où dominant le maniement de l'information et la conception (publicité, médias, commerce, arts, etc.) » (*ibid.* p. 230) ;

3. le *travail d'organisation* consiste à prendre « [...] en charge des tâches managériales (formation, encadrement, contrôle) [...] » (*ibid.*) par le client lorsque ces tâches ne sont pas assurées par l'entreprise. Ce modèle se caractérise par la notion de « *customer empowerment* », c'est-à-dire la « [...] capacité de satisfaire ses besoins et de régler ses problèmes de manière autonome, quoique socialisée. » (*ibid.* p. 145). À titre d'illustration, imaginons qu'« [...] une entreprise ferroviaire supprime les employés dans une gare, c'est qu'elle compte implicitement sur les consommateurs pour qu'ils

---

<sup>9</sup> « Le procédé a été ainsi baptisé par Jeff Howe en 2006 dans la revue californienne *Wired*. » (Dujarier, *op. cit.*, p. 89).

prennent en charge ceux qui ne peuvent pas ou ne savent pas acheter leur billet ou s'orienter tout seuls. » (*ibid.* 164).

*Remarque* : ce modèle partage de grandes similitudes avec l'autoproduction dirigée, mais il en diffère par le fait que l'entreprise n'offre ici pas de soutien – en tout cas pas directement. Le consommateur se retrouve ainsi contraint à une autonomie qui lui est imposée.

Bien que le travail de Marie-Anne Dujarier soit très illustratif et exhaustif quant à la notion de déplacement des emplois, l'accent n'est pas mis sur la technologie dans son étude du phénomène ; même si elle en constitue une composante nécessaire. Dès lors, peut-on compléter son analyse avec un regard plus orienté sur la technologie et son impact sur le déplacement des emplois ?

Afin de répondre à cette question, tournons-nous vers le travail du sociologue Antonio Casilli (2015) qui a lui aussi étudié ce thème. À l'instar de Christophe Degryse, il part du nouveau paradigme économique qui se met en place par et avec la technologie pour expliquer le phénomène de déplacement des emplois. Ainsi Casilli pose son cadre d'analyse autour du concept de *digital labor*. Il utilise l'expression en anglais et invite à ne pas se fier à une traduction littérale en français – « Travail numérique » – qu'il juge trop réductrice et qui risquerait de renvoyer à certaines catégories de travailleurs, comme par exemple les « ingénieurs ou [...] travailleurs spécialisés, salariés des industries innovantes [...] (ou les) travailleurs des usines qui produisent les dispositifs qui servent à l'industrie du numérique. » (Casilli, 2015, p. 12) or il importe aux yeux de Casilli de « [...] nous situer en dehors des lieux *classiques* de la production, pour voir apparaître ce travail (celui du *digital labor*). » (*ibid.*). Ce qu'il met en lumière à travers le concept de *digital labor* révèle qu'avec l'utilisation de la technologie hors de la sphère de l'entreprise, nous produisons tous de la valeur qui peut être assimilée à une certaine forme de travail. Dès lors que cet usage se produit hors du cadre professionnel, par tout un chacun, y compris dans la sphère privée, la question du déplacement de l'emploi du travailleur vers tout usager d'outils technologiques est posée. Casilli nous dit en effet que

*C'est en nous penchant sur les lieux de nos sociabilités ordinaires, sur nos interactions quotidiennes médiatisées par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, que nous commençons à détecter des formes d'activités assimilables au travail parce que productrices de valeur, faisant l'objet d'un quelconque encadrement contractuel et soumises à des métriques de performance. Nous appelons digital labor la réduction de nos « liaisons numériques » à un moment du rapport de production, la*

*subsumption du social sous le marchand dans le contexte de nos usages technologiques. (ibid., pp. 12-13)*

Et Casilli d'ajouter « Par *digital labor*, nous désignons les activités numériques quotidiennes des usagers des plateformes sociales, d'objets connectés ou d'applications mobiles. » (*ibid.* p. 13).

Mais où réside le risque social dans ce phénomène ? À cette question Casilli répond par une autre question rhétorique qui contient en elle-même la réponse :

*Quel type de pression salariale s'exerce dans les secteurs les plus divers (journalisme, industries culturelles, transports, etc.) par la création d'une armée de réserve de « travailleurs qui s'ignorent », convaincus d'être plutôt des consommateurs, voire des bénéficiaires de services gratuits en ligne ? (ibid., p. 16)*

En effet, si toute personne peut s'improviser « fournisseur de travail », par voie de conséquence une situation de concurrence apparaît et installe une pression salariale – mais aussi d'autres formes de pression car cela soulève également des questions quant à la sécurité de l'emploi, à la charge de travail, à la séparation entre vie professionnelle et vie privée, etc. – sur les personnes effectuant leur activité dans le cadre d'un « contrat de travail classique ».

Par ailleurs, le *digital labor* pose un autre problème que Casilli détecte également, c'est que « Son émergence formule une critique de la patrimonialisation des contenus générés par les utilisateurs, de l'embrigadement marchand de l'effervescence des *commons* qui finit par nourrir les profits des industriels. » (*ibid.*). Profits qui sont peu, voire pas du tout, redistribués à ceux qui les génèrent.

Il est interpellant de noter que nous sommes une fois encore face à une forme d'exploitation des travailleurs et usagers des TIC de la part de ceux qui détiennent le capital financier. En effet, nous avons déjà énoncé ce phénomène en première partie de ce document de travail : « [...] le *management* utilisent et marchandisent des rapports sociaux instrumentalisés par les TIC dans l'entreprise réticulaire sans en redistribuer les fruits [...] » (point c du point 1.2 de ce document de travail). Ce lien que nous pouvons établir entre niveaux micro et macro-économique et qui fait état d'une exploitation de l'individu au profit des entreprises pose la question de l'obsolescence de notre modèle social : ce-dernier est-il encore adapté au monde socio-économique actuel ? C'est par cette question que nous fermerons ce document de travail, mais c'est aussi avec celle-ci que nous ouvrirons le second document de travail qui compose ce mémoire...

## Conclusion

Après l'analyse que nous avons faite, nous pouvons établir plusieurs constats quant aux impacts sociaux résultant de l'emploi de technologies à travers le travail.

Dans le premier volet, nous avons analysé sous un prisme socio-historique les conséquences sociales de l'usage de la technologie à partir de la révolution industrielle jusqu'à nos jours. Nous avons ainsi mis en lumière qu'il y a bien des impacts sociaux inhérents à la technologie mais que ceux-ci ont évolué au cours de l'histoire. À partir de la révolution industrielle, un phénomène psycho-social nouveau apparaît, celui de l'aliénation. C'est en effet dès cette époque que le machinisme se développe et que le rapport de l'homme à la machine-outil se renverse. Cette dernière n'a plus pour but unique d'alléger la charge de travail mais bien d'assujettir l'homme au rythme imposé par la machine et de le confronter à la complexité d'un mécanisme qui se fait si abscons que la machine installera durablement une distance, voire une méfiance, de l'homme à son égard. Néanmoins, ce n'est pas tant la complexité de la machine qui fut vectrice d'aliénation que la dépossession de l'homme de son autonomie à travers la cadence qu'elle imposa dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Et le capitalisme manufacturier naissant à cette époque d'exacerber ce processus d'aliénation par une volonté des détenteurs de ce capital de produire toujours plus.

Nous avons ensuite vu que dès l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, le fordisme, qui perdura dans les pays industrialisés jusqu'aux années 70, améliora certes les conditions de travail mais amplifia cependant le phénomène d'aliénation, non plus par les cadences, mais par une standardisation des tâches si extrême qu'elle en hébétait l'ouvrier comme jamais. Et l'institutionnalisation du rapport hiérarchique à travers l'apparition du contrat de travail normalisait cette relation aliénante entretenue tant par la machine que l'employeur.

En dernière partie de ce premier volet, nous avons démontré que les technologies actuelles, principalement les TIC, loin d'apporter une solution au problème d'aliénation hérité de la révolution industrielle et du fordisme ont, au contraire et une fois encore, accentué ce phénomène. En effet, les entreprises exhortant leurs employés à utiliser les plateformes et réseaux sociaux numériques, se rendent responsables d'une instrumentalisation des rapports sociaux ne constituant aucun lien social.

Par ailleurs, nous avons mis en avant que les technologies apparues et utilisées depuis la révolution industrielle ont permis l'accroissement des capitaux financiers mais qu'aucun

mécanisme de redistribution de la plus-value vers les travailleurs n'a jamais été mis en place, alors que la force de travail apportée par la main de l'homme reste le moteur et l'impulsion à l'origine de la création de valeur ; certes cette création de valeur est facilitée par un recours à la technologie, mais cette technologie n'est jamais parvenue à se substituer entièrement au facteur humain. En cela réside un processus d'exploitation du travailleur, qui aujourd'hui encore s'opère dans les entreprises et utilise les technologies pour absorber une valeur créée par lui mais dont il ne récolte, dans la plupart des cas, aucun fruit.

Dans le deuxième volet, nous nous sommes intéressés aux conséquences sociales de la technologie d'un point de vue macro-économique. Nous avons isolé trois risques sociaux : celui de la disparition de l'emploi ; celui de la transformation des emplois ; enfin, celui du déplacement des emplois.

Nos analyses nous ont mené à constater que le risque de disparition des emplois n'est pas si grand, mais qu'en revanche une polarisation s'opère entre des emplois peu qualifiés qui continuent à exister et des emplois hautement qualifiés qui eux se développent. Ce phénomène se produit au détriment de l'emploi moyennement qualifié car cette catégorie d'emplois, en plus de la catégorie des emplois peu qualifiés, s'avère être la plus automatisable. Ce qui « sauve » l'emploi peu qualifié résulte de la demande croissante de services de la part des classes sociales les plus avantagées, et ce indépendamment de la technologie.

Le point suivant, relatif à la transformation des emplois, a révélé que les secteurs de l'industrie et ceux des services tendent de plus en plus à se confondre. Quant à la sphère de l'entreprise, nous nous dirigeons vers toujours plus d'automatisation du travail, vers une numérisation des processus, et vers une réticulation numérique grandissante induite par la collaboration sur plateforme. Par ailleurs, les conditions de travail se caractérisent par une décentralisation du contrat de travail classique et vers toujours plus de flexibilité.

Enfin, nous avons mis en avant que le déplacement des emplois n'était pas que de nature géographique mais qu'il s'opère aussi au travers des individus eux-mêmes et du rôle qu'ils tiennent dans une relation commerciale ou avec des personnes tierces à l'entreprise. Les technologies permettent à l'entreprise de se sortir de la relation classique client-fournisseur en mettant au travail l'utilisateur, le client ou le consommateur ; et en s'appropriant par la même occasion la valeur créée. En cela nous avons détecté une forme d'exploitation qui nous a conduit à établir un lien entre l'exploitation du travailleur employé par l'entreprise elle-même, identifiée dans le premier volet de ce document de travail, et cette exploitation dont nous faisons état dans

le second volet. Se pose ainsi la question d'une éventuelle obsolescence de notre modèle social ; question qui par ailleurs clôt ce document de travail tout en ouvrant la voie au suivant.



## DEUXIÈME PARTIE

### Introduction

Régulièrement abordé dans l'actualité, le revenu universel n'est pas une thématique neuve. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle déjà, Thomas Paine en proposait une version très moderne pour l'époque (Lepesant, & Mylondo, 2018). Depuis lors, de nombreux penseurs n'ont cessé d'imaginer le revenu universel sous diverses formes ; il serait d'ailleurs plus opportun de parler des revenus universels que du revenu universel tant cette notion se révèle protéiforme : un revenu inconditionnel versé à chaque individu ou sujet à certaines conditions, un montant fixe ou variable, nommée allocation universelle ou revenu universel, etc. Ce ne sont ni les théories ni les projets qui manquent...

Par ailleurs, nous vivons actuellement dans un contexte socio-économique où le développement technologique évolue de façon exponentielle et menace d'exclusion sociale ceux qui dérogeraient aux règles qu'il induit. En effet, toute la société est influencée par la technologie, elle régit notre quotidien dans lequel elle tend à l'omniprésence et nous impose son évolution constante, nous soumettant ainsi à un défi perpétuel : celui de l'adaptation. Bien entendu le monde du travail n'échappe pas à ce phénomène : la technologie permet aux employeurs d'effectuer des investissements de rationalisation en leur offrant la possibilité de remplacer les humains par des robots ou encore par l'automatisation informatique. Cela a forcément des conséquences sur l'emploi car plus le besoin de main d'œuvre diminue, plus le risque d'exclusion du marché du travail augmente.

Les chiffres de Statbel (2018) sont explicites pour illustrer l'une des problématiques de l'emploi : au troisième trimestre 2018, il y avait en Belgique 149180 emplois vacants alors que le nombre de chômeurs âgés de 20 à 64 ans était de 281583, il y a donc une différence de 132403 attestant que même si tous les emplois étaient pourvus, il n'y en aurait pas assez pour en offrir à chacun. L'on ne peut établir un lien de causalité entre ces chiffres et le recours à la technologie dans le monde du travail sans une analyse plus approfondie, mais ces données soulignent la situation de crise sociale dans laquelle nous nous trouvons, et qui pourrait être exacerbée par la technologie et la manière dont elle est utilisée par les employeurs dans leurs entreprises.

Malgré ces faits, d'aucuns affirment que le progrès technologique n'est pas une catastrophe pour l'emploi, qu'il représente l'opportunité de limiter le travail pénible, voire à terme de le supprimer, ou encore que le progrès technologique ouvre une fenêtre vers de nouveaux métiers,

moins pénibles et plus qualifiés. Assurément, la technologie a de tout temps apporté à l'humanité plus de confort, de sécurité et d'aisance, notamment dans le monde du travail. On ne regrette pas certains métiers disparus comme la blanchisseuse, le batteur, le falotier, et autres métiers pénibles qui ne font aujourd'hui plus souffrir les corps de ceux qui les exerçaient. En effet, il suffit de lire Karl Marx lorsqu'il décrit les conditions de travail des enfants, des adolescents et des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle pour se rendre compte de la pénibilité que devait représenter le travail à son époque :

*Travail pénible des adolescents dans les corderies, travail de nuit dans les salines, les fabriques de bougies et autres manufactures chimiques ; emploi usant et meurtrier de jeunes garçons à faire tourner les métiers à tisser dans les fabriques de soieries qui n'utilisent pas la force mécanique. Parmi les travaux les plus infâmes, les plus salissants et les moins payés, un travail auquel on emploie de préférence les jeunes filles et les femmes : le délissage des chiffons. (Marx, 1867/1993, p. 520)*

Cet extrait est éloquent pour nous permettre de comparer les méthodes de production de l'époque aux conditions de travail d'aujourd'hui, et nous rendre ainsi compte à quel point les progrès technique et social ont évolué depuis lors.

Bien que le progrès technique ait amené son lot d'avantages, il est également porteur d'effets pervers : d'une part, il nécessite un renouvellement constant des compétences, ne permettant l'accès à l'emploi qu'aux personnes répondant à cette exigence ; d'autre part, il rend certains savoir-faire obsolètes. En effet, dès qu'ils sont remplacés par la technologie, ces savoir-faire ne sont plus demandés sur le marché du travail et finissent par disparaître, augmentant une fois encore le risque d'exclusion sociale pour les acteurs concernés par cette obsolescence de compétences.

Qu'il exclue de l'emploi ou qu'il requière de nouvelles compétences, le progrès technologique est bien présent et a des effets sur la société. Dès lors, comment pouvons-nous composer avec lui pour construire un monde au climat social serein dans lequel chaque individu aurait une place ? Le revenu universel peut-il être une solution efficace pour répondre à cette problématique ? Ce document de travail naît de cette réflexion personnelle, et nous amène à la clarifier avec la question de recherche suivante : le revenu universel peut-il apporter une réponse aux risques sociaux induits par la technologie au travail ? C'est avec un ancrage dans les champs disciplinaires de la philosophie et des sciences politiques que nous nous efforcerons de répondre à cette question. À travers l'analyse et la critique de travaux de philosophes et autres chercheurs qui ont articulé la notion de revenu universel avec le thème de la technologie, ce document de travail s'articulera en trois parties : la technologie étant d'abord et avant tout

l'outil, nous verrons dans un premier temps quelle place celui-ci occupe dans la condition humaine. Cela nous permettra d'aborder le concept clé de la première partie : la disruption, qui se caractérise par la rapidité avec laquelle la technologie s'impose à nous et la difficulté que cela représente de s'y adapter. Méthodologiquement, nous comparerons deux regards opposés quant à la question des conséquences de la technologie sur l'emploi. En deuxième partie, il s'agira de remettre en cause la capacité de notre système de sécurité sociale à nous prémunir des risques sociaux, celui-ci puisant ses racines dans l'histoire de la lutte des classes, au XIX<sup>e</sup> siècle, est-il encore adapté à notre monde socio-économique inondé de technologies ? En troisième et dernière partie, nous verrons à travers une sélection d'auteurs ayant étudié la question du revenu universel si ce-dernier peut constituer une réponse adéquate au risque d'exclusion sociale provoqué par les mutations du monde du travail, induites elles-mêmes par la technologie.

# **1. L'homme défini par le progrès technique : de l'émancipation à la disruption**

Ce qui différencie l'homme de l'animal est, entre autres, sa capacité à utiliser l'outil pour subsister dans la nature. Bien que certains animaux aient quelque aptitude à l'emploi d'outils rudimentaires, seul l'homme en a poussé aussi loin la sophistication, au prix néanmoins d'une dépendance à leur usage. Ainsi, comme l'explique Jean Vioulac (2017), c'est la technique qui hominise, là où les animaux sont adaptés à leur milieu et en sont dépendants pour évoluer, l'homme en revanche détient « la technique (qui lui) ouvre [...] l'espace de sa liberté et celle du progrès, et parce qu'il peut modifier son environnement et non pas simplement s'y adapter, il n'a jamais un simple biotope, mais un monde » (Vioulac, 2017, p. 89). C'est donc par l'accès aux outils et au progrès technique que l'homme a pu s'implanter dans chaque environnement que la planète lui offrait, même les plus inhospitaliers.

Le progrès technique est une notion qui n'a pas évolué de façon linéaire au cours de l'histoire. Les rapports de l'homme à l'outil ont changé, surtout ces deux derniers siècles qui ont vu, avec la révolution industrielle, la relation de l'homme à l'outil se métamorphoser fondamentalement. Nous allons dès lors aborder cette relation en deux points : d'une part, sous l'angle de l'émancipation de l'homme par la technique ; d'autre part, sous l'angle de son asservissement.

## **1.1. Le progrès technique comme objet d'émancipation de l'homme**

« Avant d'être *sapiens*, *Homo est faber*, dépourvu pourtant de tout moyen de faire ; il se définit alors par la fabrication des organes qui ne lui sont pas innés : les outils. » (*ibid.*, p. 89). En effet, qu'est-ce qu'un outil sinon un objet utile permettant d'intervenir sur des éléments extrinsèques à l'individu ou pour accomplir une tâche déterminée à la place d'un organe qui lui fait défaut ? Mais ce n'est pas tant le fait que l'homme ait cette aptitude, nous l'avons dit plus haut, il en a la capacité mais pas l'apanage dans le règne animal, que sa capacité à penser le développement de ses outils, à les faire évoluer, en somme c'est sa capacité au progrès technologique plus qu'au simple usage de la technique qui caractérise l'homme et le différencie de l'animal. Pour exposer ce propos, la pensée d'Hannah Arendt (1958/1961) est particulièrement éloquente. En effet, selon elle, l'homme est caractérisé par trois activités fondamentales : le travail, l'œuvre, et l'action. Le travail étant « [...] l'activité qui correspond au processus biologique [...] » (*ibid.*, p. 41), l'on ne peut affirmer que cette caractéristique lui est propre, elle l'est pour tout être vivant qui doit « travailler » afin de répondre aux besoins inhérents aux processus biologiques

à l'œuvre : chasse, cueillette, reproduction, etc. ne sont en effet pas le fait unique de l'homme mais du vivant en général. L'œuvre quant à elle « est l'activité qui correspond à la non-naturalité de l'existence humaine [...]. L'œuvre fournit un monde « artificiel » d'objets, nettement différent de tout milieu naturel. » (*ibid.*), c'est-à-dire la faculté de l'homme à produire des objets et le fait qu'il en fabrique. Enfin, « l'action est la seule activité qui mette directement en rapport les hommes, sans l'intermédiaire des objets ni de la matière [...] » (*ibid.*), telles que la communication, la politique, la formation, etc. La proposition que nous fait Arendt, nous permet de mieux comprendre en quoi la technologie a été le vecteur de l'évolution d'*Homo faber* à *sapiens*. En effet, ce n'est pas tant le travail ou l'œuvre qui caractérise l'homme que l'action. C'est par l'action que l'homme n'est pas simplement consommateur de technique, mais « être technologique » dans la mesure où il est le seul être vivant à pouvoir exploiter sa raison pour concevoir, améliorer, créer de nouveaux outils, et également capable d'enseigner ses savoirs, notamment par le langage, permettant ainsi la diffusion de ses connaissances et par là même l'amélioration constante de la technique. D'ailleurs, comme l'écrit toujours Arendt :

*[...] c'est l'action qui est le plus étroitement liée à la condition humaine de natalité ; le commencement inhérent à la naissance ne peut se faire sentir dans le monde que parce que le nouveau venu possède la faculté d'entreprendre du neuf, c'est-à-dire d'agir. (ibid. p. 43)*

Dans le même ordre d'idée, l'on peut également citer Marx :

*[...] ce qui distingue d'emblée le plus mauvais maître maçon de la meilleure abeille, c'est qu'il a construit la cellule dans sa tête avant de la construire dans la cire. Le résultat auquel aboutit le procès de travail est celui même que le travailleur se représentait en commençant, qui existait donc déjà en idée. (Marx, op. cit., p. 317)*

Ces passages sont des choix délibérés pour étayer l'argument car ils sont particulièrement illustratifs, mais notons que ce ne sont pas les seuls penseurs ayant analysé la relation de l'homme à la technique en ce sens. En effet, comme le développe très bien Jean Vioulac (2017), d'Aristote à Freud en passant par Descartes, la plupart des penseurs ont compris que la relation qui unit l'homme à l'outil se fait par le truchement de l'esprit. Cette aptitude est propre à l'homme. Ainsi l'humanité est plus née de la capacité de l'homme à imaginer et à concevoir l'outil qu'à l'utiliser ; la technologie est plus le fait de la raison que de la main.

Durant plusieurs millénaires, la technologie a souffert l'amélioration constante de l'outillage. Au fil du temps, ce progrès technique progressif et constant permit à l'homme de gagner en confort, en sécurité, et de s'affranchir progressivement des contraintes que lui imposait la nature. De la sorte, le progrès technique fut longtemps un facteur d'émancipation de l'homme.

Cependant, ce succès ne fut pas éternel. En effet, à partir de la révolution industrielle, ce rapport dans lequel la machine est au service de l'homme se renverse par un processus de prolétarianisation industrielle qui se met en place dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>10</sup> Mais qu'en est-il de nos jours de cette prolétarianisation opérée, entre autres, par l'élément technologique ? Et quel en est l'impact sur l'emploi ? C'est ce à quoi nous allons essayer de répondre au point suivant.

## **1.2. La disruption face aux risques sociaux : mise en contraste critique avec un discours opposé**

Chaque époque socio-économique a connu ses singularités dans son rapport à la technologie. Même si notre époque est caractérisée par un système dit « post-fordiste », qui se met en place à partir des années 80, le XXI<sup>e</sup> siècle est bien différent de cette décennie ou même des années 90 quant à la question socio-technologique. En effet, ces dernières années ont été marquées par l'explosion des réseaux sociaux numériques et « l'économie des *data* » (Stiegler, 2015). Quelles conséquences ces systèmes ont et auront-ils sur l'emploi ? À quel avenir devons-nous nous attendre ? Sur ces questions, les avis des experts divergent énormément. Par exemple, pour David Dorn (2016), la technologie peut faire disparaître des emplois à court terme mais cette disparition n'est pas à craindre à longue échéance ; tandis que pour Bernard Stiegler (2015) la technologie telle qu'elle est utilisée à l'heure actuelle représente non seulement une menace réelle pour l'emploi mais également pour la société dans son ensemble ; durant les 30 glorieuses, Georges Friedmann (1967) s'inquiétait que les techniques à terme se substituent à l'homme ; Jeremy Rifkin (1995/1996) quant à lui détecte déjà dans les années 90 une polarisation et une précarisation de l'emploi qui se confirme aujourd'hui ; nous pouvons également nous référer à l'étude très poussée de Carl Benedikt Frey et Michael Osborne (2017) qui estiment que 47% des emplois aux États-Unis ont un risque élevé de disparaître dans les dix ou vingt ans à venir ; pour Erik Brynjolfsson et Andrew McAfee (2014), la technologie aura des conséquences sur tous les emplois y compris dans des filières hautement qualifiées telles que le droit, la finance, l'éducation ou la médecine ; etc. La diversité des discours n'a d'égal que la profusion d'experts abordant cette thématique.

C'est pourquoi, dans un souci de concision, nous mettrons en parallèle deux analyses particulièrement opposées mais n'aborderons pas ici l'entièreté des travaux effectués par l'ensemble des experts ; ce travail serait par ailleurs si grand que cela aurait peu de sens. Par ailleurs, notons qu'il s'agit d'une mise en contraste d'analyses relevant de champs disciplinaires

---

<sup>10</sup> Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur au premier *paper* de ce mémoire.

différents, Bernard Stiegler étant philosophe et David Dorn économiste. Ces deux auteurs influents se penchent sur cette importante question, et la mise en contraste de leurs analyses permet d'en apprécier la richesse.

#### a. Un discours « pessimiste » ? Bernard Stiegler

Tout en appuyant son analyse sur des conclusions de cabinets d'experts (Roland Berger et l'Institut Bruegel) annonçant une baisse significative de l'emploi due à l'automatisation, Stiegler (2015) établit un lien entre l'hégémonie de l'industrie des traces<sup>11</sup> et leur stratégie visant à exploiter les algorithmes de sorte que les technologies numériques soient manipulées de façon pulsionnelle par leurs utilisateurs. Cette stratégie a pour conséquence de « réduire le temps de décision, [...] (et d') éliminer le temps [...] de la réflexion [...] » (Jonathan Crary, 2013, cité par Stiegler, 2015, p. 52), provoquant ainsi un hébétement de la population dont profite cette industrie.

Par ailleurs, Stiegler souligne le phénomène du « « travail » gratuit des consommateurs » (*ibid.*, p. 293) qu'a identifié Marie-Anne Dujarier (2008)<sup>12</sup> dans lequel il voit un processus de prolétarianisation : « [...] les consommateurs prolétarisés, fonctionnellement intégrés au système technique computationnel [...] peuvent se substituer aux prolétaires producteurs ou aux agents de services, et devenir eux-mêmes agents auxiliaires d'organes artificiels d'information, de décision et de production désormais complètement automatisés. » (Stiegler, 2015, p. 294).

Ce que critique Stiegler dans ces phénomènes socio-économiques n'est pas la technologie mais l'asservissement progressif de l'homme qu'elle induit et le pouvoir destructeur à l'œuvre à travers cette dynamique, notamment par rapport à l'emploi. Pour faire cette affirmation, il se réfère aux travaux de plusieurs spécialistes tels que Michel Volle, Marc Giget, Chris Zook, ou encore Erik Brynjolfsson et Andrew McAfee, qui constatent tous que la technologie crée certes des emplois mais qu'elle en détruit plus qu'elle n'en crée.

Outre les risques sociaux que la technologie amène dans et par le travail, tels que ceux que nous venons d'aborder, la technologie telle qu'elle est exploitée et instrumentalisée a d'autres propriétés destructrices. C'est ce que dénonce Stiegler (2016) avec le concept de « disruption », qui est « un phénomène d'accélération de l'innovation [...] » (*ibid.* 4<sup>e</sup> de couverture). Il reprend

---

<sup>11</sup> Il s'agit de l'industrie qui recueille et exploite les « traces », c'est-à-dire les informations, les données laissées par les usagers sur Internet (Google, Apple, Facebook, Amazon, etc.).

<sup>12</sup> Pour plus de détails sur ce sujet, nous renvoyons le lecteur au chapitre relatif au déplacement des emplois dans le premier document de travail de ce mémoire.

ce terme<sup>13</sup> à son compte avec son regard de philosophe et critique la rapidité avec laquelle l'évolution technologique s'opère et le manque d'emprise que l'homme a sur ce phénomène, qui se traduit à travers les réseaux numériques :

*La réticulation numérique pénètre, envahit, parasite et finalement anéantit les relations sociales à sa vitesse foudroyante, et, ce faisant, les neutralise et les annihile de l'intérieur, en les prenant de vitesse et en les phagocytant. Exploitant systématiquement l'effet de réseau, ce nihilisme automatique stérilise et détruit tout ce qui procédait de la culture et de la vie sociale locale [...] Transformés en fournisseurs de data, ceux-ci (les individus et les groupes sociaux que les réseaux dits « sociaux » dé-forment et re-forment selon de nouveaux protocoles d'association) s'en trouvent désindividus<sup>14</sup> par le fait même : leurs propres données, [...] permettent de les déposséder [...] de leurs propres désirs, attentes, volitions, volonté, etc. (ibid. pp. 22-23)*

Stiegler explique ce phénomène par le fait que l'économie des *data* exploite les algorithmes de sorte que le système computationnel en place effectue ses calculs de façon intensive : « [...] entre un million et quatre millions de fois plus rapides que les systèmes nerveux des individus psychiques [...] (ce qui) prend de vitesse les individus [...] » (ibid. p. 24) mais aussi la société tout entière : « [...] la disruption prend de vitesse les organisations sociales, qui ne parviennent à l'appréhender que lorsqu'elle est déjà devenue du passé : *toujours trop tard.* » (ibid.).

Il met en cause la radicalité de l'innovation qui caractérise la disruption car elle ne laisse pas le temps de l'adaptation. Elle revêt ainsi son caractère destructeur de nos systèmes sociaux. En paraphrasant Bertrand Gille et François Perroux, Stiegler nous dit à ce propos que

*[...] l'innovation est un processus de convergence vers un nouvel équilibre métastable non seulement du système technique au sein duquel elle se produit, et elle procède, mais aussi avec les systèmes sociaux dont elle se désajuste d'abord. Si un tel réajustement métastable ne se produisait pas, le système technique anéantirait ces systèmes sociaux [...]. De nos jours, la destruction des systèmes sociaux par le système technique est précisément ce qui arrive, et c'est ce que l'on appelle la disruption [...]. S'imposant comme désajustement permanent, ne donnant jamais le temps du réajustement des systèmes sociaux [...] (ibid., pp. 70-71).*

Il pourrait sembler que Stiegler soit contre l'innovation mais ce serait une erreur d'interprétation. En effet, ce qu'il critique sont les méthodes et les moyens utilisés au profit

---

<sup>13</sup> Le terme « disruptif » est initialement principalement utilisé en électricité pour désigner un phénomène qui « se produit avec soudaineté et s'accompagne d'une étincelle. » (www.cnrfl.fr). Dans les années 90 et 2010, l'expression est décloisonnée de ce contexte pour être appliquée à d'autres domaines tels que l'économie, le marketing ou encore la politique, et semble désigner un bouleversement, une rupture, une fracture mais également une innovation. L'origine de cette appropriation sémantique reste floue, certaines sources l'attribuent à Jean-Marie Dru, publicitaire français, *Chairman* de TBWA et président de l'UNICEF France ; ou à Clayton Magleby Christensen, professeur d'administration des affaires Kim B. Clark à la Harvard Business School de l'Université de Harvard.

<sup>14</sup> Nous invitons le lecteur à se tourner vers le travail de Simondon pour plus de détails à ce sujet, Stiegler lui emprunte les concepts d'individuation et de désindividuation.

d'une innovation destructrice, ainsi que les conséquences des processus à l'œuvre. Selon lui, la disruption peut être positive et l'innovation constructive. Pour ce faire, il exhorte à repenser nos systèmes socio-économique et politique en tenant compte des mutations technologiques par lesquelles notre monde est traversé, et non en s'en servant ou en les exploitant dans une optique marchande et délétère sur le plan social.

L'une de ses idées pour se prémunir des dangers qu'il entrevoit et qui nous intéresse dans notre contexte est la mise sur pied de ce qu'il nomme le « revenu contributif » – nous développerons ce concept plus en détails dans la dernière partie relative au revenu universel.

### **b. Un discours « optimiste » ? David Dorn**

Tout comme Stiegler, David Dorn (2016) pose un regard critique sur la technologie et ses conséquences sur l'emploi, toutefois l'analyse qu'il pose se révèle plus optimiste. En effet, quoique que Dorn reconnaisse qu'une disparition d'emplois et une polarisation de ces-derniers s'opère et procède de la technologie, il relativise et nuance ce constat en se référant à l'histoire de l'évolution technologique à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et en la mettant en perspective avec les variations du PIB au cours de la période étudiée.

Pour effectuer sa démonstration, Dorn se réfère au travail de Robert Gordon (2012 & 2014) qui « estime que les évolutions technologiques sont davantage en phase de ralentissement que d'accélération. » (Dorn, 2016, p. 41). En effet, en circonscrivant son analyse durant la période allant des années 1870 au premier choc pétrolier de 1973, il établit que toutes les découvertes et inventions qui ont été faites pendant cette centaine d'années furent nettement plus significatives et prirent place dans des champs disciplinaires beaucoup plus diversifiés en comparaison des évolutions technologiques de la fin du XX<sup>e</sup> et début du XXI<sup>e</sup> siècles qui, *a contrario*, furent principalement ancrées dans le domaine de l'informatique :

*C'est lors de ce siècle des grandes innovations qu'on a découvert l'électricité et qu'a été créée toute une panoplie de systèmes électriques. C'est également une période marquée par l'invention du moteur à combustion interne, qui est venu révolutionner le transport ; par une grande amélioration des conditions d'hygiène et de vie, grâce à l'arrivée de l'eau courante, de la plomberie d'intérieur et du chauffage central ; par la capacité à agir sur les molécules chimiques, permettant ainsi l'accomplissement de grands progrès en termes de conception de produits pharmaceutiques, plastiques et autres produits ; sans oublier l'arrivée des principales technologies de communication et de divertissement qui ont fait suite à l'invention du téléphone, du phonographe, de la photographie, de la radio et du cinéma [...] (ibid.).*

Il établit ensuite un parallèle avec la croissance du PIB durant cette période :

*La croissance annuelle du PIB par habitant aux États-Unis s'est accélérée lors de cette ère des grandes innovations, culminant à 2,5 % par an en moyenne entre 1950 et le début du premier choc pétrolier de 1973. Sur les quatre décennies qui ont suivi, la croissance moyenne annuelle du PIB chutait d'un tiers pour parvenir à 1,6 % par an. Alors que la croissance annuelle va jusqu'à excéder 4 % en dix ans lors de la période 1950-1973, ce taux de croissance ne sera jamais égalé lors des trente années suivantes. Mais ce ralentissement de la croissance économique n'est pas propre aux États-Unis : il est au contraire encore plus marqué au Japon et dans les principales économies européennes. (ibid.)*

Dorn explique que, selon Gordon, cette décélération dans les innovations aurait des causes diverses, telles que « [...] la croissance plus faible de la population et du niveau de scolarité, les réglementations, une imposition plus contraignantes vis-à-vis de l'activité économique et enfin une augmentation des inégalités. » (*ibid.*, p. 42), et serait à l'origine d'un affaiblissement de la croissance économique. Dorn trouve là un premier argument qui lui permet de relativiser l'impact social de la technologie aujourd'hui.

Son second argument s'insère toujours dans le champ disciplinaire de l'histoire, qu'il utilise à son profit en illustrant son propos par « [...] une brève histoire de l'évolution technologique dans la production textile » (*ibid.*, p. 43), qui est selon lui un bon exemple pour analyser les conséquences des innovations technologiques sur le marché du travail. En effet, la production textile est marquée par une succession d'inventions majeures qui ont marqué le cours de son histoire : le fuseau ; le rouet ; le métier à tisser mécanique ; la machine à filer *spinning jenny* ; le recours à la force hydraulique ou la vapeur pour faire tourner les métiers à tisser ; etc. Chacune de ces inventions a rencontré des forces d'opposition qui pouvaient aller jusqu'à l'interdiction totale instituée par certains États. Nonobstant ces vicissitudes et réticences, chacune de ces inventions s'est systématiquement imposée au monde. Et Dorn d'ajouter que

*L'une des problématiques récurrentes marquant ces siècles de progrès technologiques dans l'industrie textile est la crainte que les nouvelles technologies donnent lieu à un chômage de masse sur le long terme. En effet, l'arrivée des nouvelles machines bouleverse le marché du travail, et de nombreux travailleurs perdent leur emploi dès que leurs tâches s'automatisent. On remarque cependant que, même si les préoccupations concernant la disparition des emplois en raison des progrès technologiques étaient bien fondées sur le court terme, le déclin prédit des emplois sur le long terme, lui, ne s'est jamais concrétisé. (ibid., p. 44)*

Après avoir démarré sa démonstration avec une illustration de l'évolution de l'industrie textile, il poursuit en abordant « [...] la diffusion des technologies informatiques dans le monde professionnel. » (*ibid.*, p. 45), qui, selon lui, n'ont pas entraîné le chômage de masse que certains titres de presse, comme *Der Spiegel*, annonçait en 1978. Pour corroborer sa thèse, il

expose les chiffres suivants : « Au Royaume-Uni, le taux de chômage, gravitant autour de 6 % en 1978, demeure autour de ce seuil en l’an 2000, alors même que la majorité des emplois auraient déjà dû avoir disparu. En 2015, ce taux est toujours à 6 % [...] » (*ibid.*, p. 45). Cette analyse que fait Dorn de l’histoire lui fait adopter « [...] un robuste scepticisme vis-à-vis de l’annonce nouvelle d’un règne total des robots au détriment du travail humain. » (*ibid.*, p. 46). En effet, l’emploi mute, évolue, se polarise car « les machines augmenteraient la productivité de tous les travailleurs, mais les gains de productivité seraient plus importants chez les travailleurs plus instruits. [...] (ce qui) augmenterait la demande de ce type d’employés à haut niveau de qualification dans les entreprises. » (*ibid.*, p. 47), mais en aucun cas, selon lui, l’emploi ne risque de disparaître.

### c. De la difficulté de la prospective

L’on vient de démontrer à quel point les pensées de deux intellectuels reconnus, Bernard Stiegler et David Dorn, peuvent se révéler en contradiction l’une avec l’autre malgré la qualité de leurs arguments et la sagacité avec laquelle ils les articulent pour démontrer leur thèse. Dès lors qu’il y a tant d’opposition dans leurs analyses et conclusions, comment pourrait-on identifier qui a raison ou tort ? Cela est impossible – et ce n’est de toute façon ici pas l’objectif, comme nous l’avons mentionné précédemment. Mais il est tout de même intéressant de constater que nous sommes confrontés à de la prospective dans chacun de leurs travaux, et que la pratique de cette discipline est un exercice périlleux. C’est ce que constate Hervé Couteau-Bégarie (2017), qui a étudié plusieurs auteurs prospectivistes l’ayant amené à devenir sceptique quant à cette discipline :

*On pourrait multiplier les exemples, dans tous les domaines, de prévisions trop optimistes ou à l’inverse exagérément pessimistes. Durant la Seconde Guerre mondiale, le géopoliticien Alexandre de Severski annonçait l’avènement d’avions d’un rayon d’action équivalant au tour de la terre pour la décennie suivante. En 1976 encore, Raymond Aron estimait à une sur deux la probabilité d’une guerre nucléaire majeure avant la fin du siècle. Il vaudrait mieux reconnaître que nous ne disposons pas d’instrument de prévision fiable, sauf dans quelques secteurs particuliers, notamment la démographie. Les discours de la prospective se sont raffinés, ont mis en œuvre des indicateurs de plus en plus complexes, de plus en plus sophistiqués, mais pour des résultats toujours aussi incertains. (Couteau-Bégarie, 2017, p. 116)*

La force prédictive de chaque analyse peut en effet être remise en question. En revanche, l’on peut affirmer que les technologies ont un impact sur l’emploi et qu’elles sont imprévisibles. Dès lors, cela nous mène vers un horizon inconnu sur le plan social que même les meilleurs prospectivistes ne peuvent prévoir avec certitude. Là où, cependant, les discours des experts

s'accordent, c'est sur la polarisation de l'emploi qui s'opère, et non sur l'hypothétique disparition de celui-ci. Qu'il s'agisse de Stiegler, de Dorn, mais également d'autres spécialistes et auteurs, tous s'entendent sur le fait que s'installe une division de plus en plus marquée entre les profils hautement qualifiés et ceux qui le sont peu. C'est d'ailleurs ce que soulève Martin Ford en se basant sur une étude de 2012 faite par les économistes Nir Jaimovich and Henry E. Siu :

*[...] the jobs mostly likely to permanently disappear are the good middle-class jobs, while the jobs that tend to get created during recoveries are largely concentrated in low-wage sectors like retail, hospitality, and food preparation and, to a lesser extent, in high-skill professions that require extensive training. (Ford, 2015, p. 49)*

L'étude à laquelle Ford se réfère concerne le marché américain mais cette tendance s'observe également en Europe, comme en atteste la Commission européenne : « [...] les tâches répétitives et routinières sont davantage sujettes à l'automatisation totale ou partielle. Cette dynamique s'accompagne d'une polarisation de l'emploi : le nombre d'emplois peu rémunérés et d'emplois bien rémunérés augmente, tandis que le nombre d'emplois à revenu intermédiaire est en baisse. » (Commission européenne, 2018, p. 2).

Les risques sociaux sont donc déjà bien présents, et peut-être le seront-ils davantage dans le futur ; la prospective sur ce point est peu fiable. Dès lors que le doute subsiste, n'est-il pas nécessaire d'avoir un système de sécurité sociale fort et efficace pour nous prémunir à l'égard de ces risques ? Cette interrogation initie le deuxième volet de ce document de travail. En effet, notre système de sécurité sociale ne date pas d'aujourd'hui, ses fondements remontent au XIX<sup>e</sup> siècle, s'interroger quant à son efficacité est dès lors légitime dans la mesure où la technologie invite à se tourner vers l'avenir ; quand notre système de sécurité sociale puise, lui, sa source dans le passé.

## **2. Le système de sécurité sociale aujourd'hui est-il toujours adapté aux défis sociaux actuels et à venir induits par la technologie au travail ?**

Dans le cadre de cette section, nous nous référerons tant au système de sécurité sociale belge que français, les deux partageant des similitudes notables qui nous permettront d'établir certains parallèles et d'approfondir notre regard à travers les comparaisons que nous pourrons faire. En effet, comme l'explique André Masson (2014), ils sont tous deux originellement nés de principes « bismarckiens », c'est-à-dire que, d'une part, « il(s) s'appuie(nt) sur des cotisations sociales (réparties entre l'employeur et l'employé) plutôt que sur l'impôt » (Oliveau, 2017, p. 75) pour être financés ; d'autre part, ils sont définis par « [...] une assurance sociale censée garantir la continuité temporelle du revenu [...] » (Masson, *op. cit.*, p. 16).

Cependant, comme l'ajoute Masson (*ibid.*), il convient de préciser que, contrairement à une France qui reste à l'heure actuelle plus ancrée dans la logique bismarckienne d'origine, la Belgique se tourne progressivement vers « [...] une protection sociale beveridgienne, en matière notamment de chômage, de retraite et de développement de l'assistance. » (*ibid.*, p. 16). « La vision beveridgienne est [...] fondée sur des prestations égalitaires, financées par l'impôt. Elle oscille pratiquement entre une logique d'assistance ou d'indemnisation et une logique universaliste plus ambitieuse, qui fournit notamment des services sociaux gratuits [...] » (*ibid.*, pp. 16-17).

Afin de comprendre les enjeux et les défis auxquels notre système de sécurité sociale est confronté, commençons par faire un bref détour historique.

### **2.1. Détour historique : de la solidarité corporatiste à l'État-providence**

En Belgique, « Le projet d'accord de solidarité sociale de 1944 est le texte fondateur d'un système complet de sécurité sociale d'une part et de concertation sociale d'autre part. » (Cassiers, & Denayer, 2010, p. 2). Bien que cette année-là institutionnalise la mise sur pied de notre système de sécurité sociale, l'idée d'une solidarité en vue de se prémunir des risques sociaux existait déjà bien avant. En effet, comme l'explique François-Xavier Oliveau,

*[...] elle existe dès le Moyen Âge au sein des corporations, sous la forme d'une redistribution d'une partie des profits vers les « collègues » malades, ou vers les familles de ceux qui ont perdu la vie. L'idée d'un filet de protection sociale fourni par l'État est aussi largement présente dans L'Utopie de Thomas More, rédigée en 1516 au début de la Renaissance. On y trouve notamment l'éducation et la santé gratuites pour tous, mais aussi l'accès à la nourriture ou au logement. (Oliveau, *op. cit.*, pp. 73-74)*

En Belgique, dans le contexte de la révolution industrielle, des initiatives se mettent en place dès le XIX<sup>e</sup> siècle mais « [...] se limitaient souvent à une filière de métiers [...] ou ne couvraient qu'un certain type de risque (par exemple les accidents du travail). Certaines émanaient des employeurs, d'autres des travailleurs. La participation était toujours volontaire. » (Office national de la sécurité sociale, n.d.).

Ce n'est qu'au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, inspiré par les politiques de Bismarck en Allemagne, que l'idée d'une affiliation obligatoire et d'une couverture de protection sociale étendue à tous est appliquée en Belgique. (*ibid.*) Celle-ci est rendue possible, d'une part, grâce à des moyens financiers nouveaux garantis par « [...] des gains de productivité (qui) dégagent les marges de manœuvre nécessaires. » (Oliveau, *op. cit.*, p. 74) ; d'autre part, « [...] grâce à l'action combinée d'intellectuels, de syndicalistes et d'hommes politiques. » (*ibid.*).

Au-delà de ces facteurs, la Seconde Guerre mondiale et la période qui en découle tiennent un rôle prépondérant dans l'histoire de la sécurité sociale belge. En effet, comme l'expliquent Isabelle Cassiers et Luc Denayer,

*[...] après la guerre, l'économie belge se trouve dans une position très favorable qui lui assurera, pendant quelques années, un essor envié. La sauvegarde de son appareil de production peu détruit par la guerre ainsi que sa spécialisation dans des produits de base et standardisés constituent un avantage comparatif face aux immenses besoins de la reconstruction européenne. (Cassiers, & Denayer, *op. cit.*, pp. 4-5)*

Alors qu'en France, la situation est différente. En effet, contrairement à la Belgique, la France est exsangue :

*Le niveau de la production en 1945 est revenu à celui de 1890, plus d'un demi-siècle de progrès économique a été anéanti. 2,5 millions d'immeubles, 10 000 ponts, 2000 ouvrages d'art ont été détruits ou endommagés. La récolte de blé a été divisée par deux, la production industrielle par trois. Le montant des dégâts est estimé à quatre années de revenu national de 1938. Traumatisés par l'occupation, les Français sont toujours soumis au rationnement, et se contentent de 1200 calories par jour. Le pays est entièrement à reconstruire. (Oliveau, *op. cit.*, pp. 74-75)*

Il est interpellant de noter que les situations économiques assez différentes dans ces deux pays ont amené cependant la prospérité d'après-guerre pour chacun, et par là même celle de leur système de sécurité sociale durant les Trente Glorieuses. En effet, dans l'un comme dans l'autre État, les systèmes de sécurité sociale de l'époque, bismarckiens rappelons-le, y compris pour la Belgique – l'adoption de principes beveridgiens dont nous avons fait mention plus haut ne se s'étant faite que bien plus tard – sont alors adaptés à leur situation socio-économique : la France d'après-guerre est confrontée à « [...] la rareté : rareté de la force de travail, qui doit être

employée au maximum ; rareté du capital, qui a été anéanti pendant la guerre, et va devoir partiellement être fourni par les États-Unis [...], dans le cadre du Plan Marshall. » (*ibid.* p. 75). La Belgique, elle, profite moins du plan Marshall, la productivité ralentit au début des années 50 et le chômage augmente. (Cassiers, & Denayer, *op. cit.*) Néanmoins, ce ralentissement économique fut de courte durée car la Belgique su efficacement tirer parti du Marché commun qui allait se mettre en place. En effet, arrive

*[...] dans les années soixante, un flot d'investissements étrangers. Les entreprises américaines, notamment, trouvent en Belgique un lieu d'implantation idéal : situation au cœur de l'Europe, faible concurrence pour les produits « made in USA » en raison d'une spécialisation locale dans les produits semi-finis, accessibilité du port d'Anvers, disponibilité de main-d'œuvre à la suite d'une baisse des emplois agricoles en Flandre. L'assimilation des techniques de production américaines permet un rattrapage progressif des niveaux de productivité d'outre-Atlantique. Dès les années soixante, la croissance économique belge surpasse celle de la moyenne européenne ; elle vient fluidifier les rouages de la concertation sociale et alimenter les caisses de l'État, permettant simultanément une redistribution des revenus et l'extension du secteur public. (*ibid.*, p. 5)*

Bien que les contextes économiques soient différents pour ces deux États, ils partagent durant les Trente Glorieuses au moins un point commun : la possibilité de redistribuer la richesse produite, qui est la condition nécessaire au financement des systèmes de sécurité sociale tels qu'ils sont conçus à cette époque. Cette période est effectivement caractérisée par plusieurs facteurs socio-économiques très favorables à un fonctionnement dynamique de l'économie : « La reconstruction de la France et l'essor de la société de consommation alimentent une croissance de 5 à 6 % par an en moyenne. [...] La concurrence internationale est modérée [...]. Le chômage est pratiquement inexistant, en dessous de 2 %. » (Oliveau, *op. cit.*, pp. 77-78). Par ailleurs, dans ce « [...] contexte de plein-emploi, les entreprises gardent leurs salariés le plus longtemps possible [...] afin de maximiser leur productivité. La part du salariat augmente, passant en trente ans de 65 % à 82 % des actifs. » (*ibid.* p. 78). Quant à la Belgique,

*[...] de 1950 à 1973, les salaires réels et la productivité du travail ont crû de concert, au rythme moyen de 4,5 % par an. Dès lors, le coût salarial par unité produite et le partage de la valeur ajoutée entre salaires et profit ont été stables. La hausse continue des revenus a financé sans difficulté l'extension de la sécurité sociale et du secteur public (infrastructures, enseignement...). Le travail est devenu source de sécurité d'existence, comme seul le capital l'était autrefois. La négociation collective couplée à une fiscalité redistributive ont réduit les inégalités et étendu la classe moyenne. (Cassiers, & Denayer, *op. cit.*, p. 10)*

Ce sont ces situations économiques exceptionnelles et propices qui permirent la mise sur pied et le financement d'une sécurité sociale forte opérée par ce que l'on nomma l'État-providence.

Cette construction, qui s'est faite dans un grand optimisme, ne présupposait pas que quelque facteur – telles que les mutations de l'emploi dont nous avons fait état dans le premier document de travail de ce mémoire ou encore la technologie et son caractère disruptif que condamne Stiegler – vienne enrayer la mécanique prospère de ce modèle or, comme nous allons le voir, l'histoire montra que notre système de sécurité sociale était faillible et qu'il éprouvait des limites auxquelles nos États n'étaient pas préparés.

## 2.2. Une obsolescence inévitable

Notre modèle social se construit aveuglément durant les Trente Glorieuses sur « [...] un postulat de croissance économique continue [...] » (*ibid.*) or, au début des années 70, plusieurs facteurs de différents ordres viennent freiner cette croissance, et par là même perturber l'ensemble du système qui ne disposait d'aucun moyen de protection contre ces tribulations socio-économiques imprévues.

Comme l'analysent Cassiers et Denayer (*ibid.*), nous pouvons distinguer au moins quatre types d'évolutions de nature « technologique, internationale, socio-démographique et conceptuelle » (*ibid.* p. 15) en cause dans les grands bouleversements sociaux qui s'opèrent dans les années 70, et dont nous ressentons encore aujourd'hui les effets :

1. *L'arrivée à maturité de la vague technologique.* Les marchés occidentaux étant arrivés à saturation, les entreprises, pour rester compétitives, diversifient leurs produits afin de stimuler l'offre. Néanmoins cette stratégie à elle-seule ne suffit pas et requière de nouveaux systèmes de productions plus flexibles et plus économiques. Les chaînes de productions s'en trouvent fragmentées avec, d'une part, une production standardisée qui permet les économies d'échelle par sa délocalisation vers des pays aux coûts salariaux plus faibles ; d'autre part, une production qui se maintient sur le territoire mais qui requière « [...] soit des qualifications de plus en plus spécifiques, soit un personnel polyvalent capable d'adapter continuellement ses compétences, de faire preuve d'autonomie et de prendre des responsabilités accrues. » (*ibid.*, p. 12).
2. *L'internationalisation croissante de la production, des échanges et des flux financiers.* Au cours des années 60, les facteurs suivants mettent l'appareil monétaire international sous tension :

*[...] l'essor du Marché commun et des investissements américains en Europe, la multiplication d'entreprises multinationales qui transcendent les frontières, l'augmentation de la mobilité des capitaux qui y est associée, la surabondance de dollars émis par les États-Unis, notamment pour financer la guerre du Vietnam, le développement des marchés financiers et l'invention de nouveaux produits financiers [...]. Les États-Unis suspendent la convertibilité du dollar en or en 1971 : le système de changes fixes explose, les transactions internationales sont désormais livrées à une instabilité accrue. (ibid.)*

C'est dans cet environnement que les chocs pétroliers des années 70 prennent place et déstabilisent nos systèmes socio-économiques. En effet, l'augmentation soudaine du prix de l'énergie perturbe les marchés nationaux et internationaux. « Il en résulte, pour le marché du travail, une instabilité beaucoup plus grande, comportant beaucoup plus de créations et destructions de postes de travail pour une même création nette d'emploi. » (*ibid.*, p. 13).

3. *Les changements démographiques et sociologiques.* D'une part, la population vieillit à la suite du « [...] *baby-boom* de l'après-guerre, de la contraception [...], de la hausse du bien-être matériel et des progrès médicaux qui ont allongé la durée de vie. » (*ibid.*); d'autre part, « dès la fin des années soixante, l'arrivée sur le marché du travail de la génération du *baby-boom* et l'augmentation des taux d'activité féminins accroissent l'offre de travail au-delà des capacités de la demande [...] » (*ibid.*).
4. *Les évolutions des aspirations, des mentalités, des normes implicites et des doctrines.* La société s'individualise, tant sur le plan individuel que sur les plans économique et politique. En effet, sur le plan individuel, l'« [...] essor de la sécurité sociale durant les « trente glorieuses » a paradoxalement affaibli les chaînons privés de la solidarité (famille, voisinage, paroisses). » (*ibid.*). De plus, « [...] l'individu devient [...] davantage « gestionnaire de soi », responsable de son emploi, de son épargne, de sa capacité à prendre place dans un système mouvant » (*ibid.*). Sur les plans économique et politique, d'une part, on encourage « [...] le financement privé des pensions à venir par capitalisation, ce qui excite la financiarisation de l'économie [...] » (*ibid.*); d'autre part, la flexibilisation du marché de l'emploi mène à « [...] l'individualisation des contrats de travail (temps de travail, salaires etc.) qui fragilise le pouvoir des syndicats [...] » (*ibid.*). C'est dans ce contexte que

s'opère un changement d'idéologie quant au rôle interventionniste de l'État dans les affaires économiques et sociales. Ainsi,

*La conception d'un État habilité à intervenir dans les décisions économiques et sociales au même titre que les acteurs individuels cède progressivement le pas à une conception selon laquelle le premier se contenterait de fixer les règles d'un jeu essentiellement laissé aux derniers. Dans les pays anglo-saxons, ces évolutions doctrinales ont été utilisées pour réduire l'intervention de l'État dans le champ économique et pour accroître le poids des responsabilités individuelles en matière sociale. (ibid.)*

Ces quatre dynamiques à l'œuvre ont métamorphosé fondamentalement l'environnement socio-économique qui prévalait après la guerre et ont mené ce que l'on appelle le « compromis fordiste » à voler en éclat. (ibid.) Or ce compromis assurait un flux de redistribution des richesses créées et permettait de financer la sécurité sociale.

Par ailleurs ces quatre phénomènes se sont inscrits dans le temps et définissent le contexte politique, économique et social dans lequel nous vivons aujourd'hui, or notre sécurité sociale est un héritage d'après-guerre construit bien avant ces mutations et non une construction moderne. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les marchés n'étaient pas saturés, la consommation était garantie, la concurrence limitée, l'énergie était bon marché et les capitaux moins mobiles, la main d'œuvre était rare et valorisée, les carrières étaient stables et les retraites courtes, les syndicats étaient forts, et la solidarité donnait l'impulsion à la mise en œuvre de politiques sociales et économiques. Ces facteurs permettaient ainsi à notre modèle de sécurité sociale construit durant les Trente Glorieuses de fonctionner efficacement dans le contexte de son époque.

Mais dès lors que l'on fragilise ces éléments qui constituent la base du système, la question de son équilibre se pose naturellement : comment notre système de sécurité sociale pourrait-il encore être efficace dans le contexte actuel ? À cette question François-Xavier Oliveau répond que c'est impossible car « [...] notre modèle est totalement inadapté au siècle qui commence. » (Oliveau, *op. cit.*, 85) et se base sur

*[...] des postulats totalement périmés [...]. La protection du contrat salarié, la subordination ou le dialogue social intermédié ne sont pas adaptés aux défis sociaux qu'apporte la nouvelle économie. La croissance du microcapitalisme<sup>15</sup>, les nouvelles*

---

<sup>15</sup> Le microcapitalisme est pour François-Xavier Oliveau (2017) ce que l'on nomme communément « économie de partage » ou « économie collaborative ». Caractérisé par les entreprises comme Airbnb ou Blablacar, il s'agit d'une économie qui, à travers l'exploitation d'une plateforme Internet, met en relation « [...] ses clients, essentiellement des particuliers, qui fournissent les produits ou les services à vendre. » (Oliveau, 2017, p. 19).

*technologies, les mutations du travail vont accentuer encore le décalage entre le système tel qu'il est aujourd'hui et les besoins du pays. (ibid., p. 90).*

Ce qui est intéressant dans le travail d'Oliveau par rapport au sujet qui nous occupe, c'est qu'il établit un lien entre les technologies, qui sont indissociables du nouveau paradigme socio-économique en place, et l'obsolescence d'un modèle social qui court vers sa fin. Pour lui nous vivons une « [...] révolution économique et sociale [...], elle-même issue d'une révolution technologique majeure. Pour répondre à de tels bouleversements, notre système de production et redistribution de richesses doit être totalement repensé [...] » (*ibid.*, p. 91).

Il est par ailleurs interpellant de noter qu'il établit par là un constat semblable à celui de Bernard Stiegler, que nous avons abordé dans la première section de ce document de travail. En effet, si nous croisons leurs regards, au même titre que nous l'avons fait entre Stiegler et Dorn précédemment, force est de constater qu'Oliveau se rapproche de sa pensée.

Afin d'étayer notre propos, abordons à nouveau le travail de Stiegler et Dorn et mettons-le en perspective avec celui d'Oliveau, nous pouvons tirer d'autres conclusions que celles que nous avons faites en première partie quant au caractère prospectif de leurs textes. En effet, pour faire son analyse Dorn se référait à l'histoire et à l'économie. Il utilisait ces disciplines pour démontrer que les évolutions majeures étaient passées. Pour appuyer sa thèse, il effectuait sa démonstration en mettant les évolutions technologiques en regard de l'évolution du PIB. Il y observait un ralentissement et affirmait ainsi que comme les évolutions majeures étaient derrière nous, l'impact actuel et à venir de la technologie sur l'emploi était à relativiser. Stiegler quant à lui semblait mettre en avant le contraire. Pour lui, la technologie telle qu'est exploitée aujourd'hui est disruptive – caractérisée par une accélération constante et une innovation destructrice. Leurs analyses pourraient paraître discordantes mais ce serait une erreur d'interprétation, seules leurs approches sont différentes. En effet, bien que Dorn établisse que la plupart des grandes évolutions technologiques soient derrière nous, il convient de noter qu'il parle de progrès technique au sens large, d'inventions multiples, dans des domaines variés or Stielger, lui, parle de l'évolution des technologies de l'information et de la communication principalement, et de la façon dont elles sont instrumentalisées par l'économie des *data*. Il met en avant que les industriels de ce secteur économique s'inscrivent dans une stratégie d'exploitation et d'accélération permanente des algorithmes, ce qui a pour conséquence, d'une part, d'abrutir l'individu car la logique qui sous-tend cette stratégie ne laisse plus le temps de la réflexion à l'utilisateur-consommateur de TIC (addiction aux réseaux sociaux numériques, multiplications des supports et interfaces, etc.) ; d'autre part, que ce phénomène dépasse

l'individu lui-même pour s'étendre à la société tout entière, et que cette disruption ne laisse pas aux systèmes sociaux le temps de l'adaptation tant l'évolution technologique s'opère avec une rapidité extrême. C'est ce constat qui est important par rapport à ce que nous dit Oliveau car c'est en cela qu'il opère des conclusions similaires à celles de Stiegler. Il ne relativise par l'impact technologique et ne se contente pas de dire que nos systèmes sociaux sont dépassés, il va au-delà et, tout comme Stiegler, il établit un lien de cause à effet quand il nous dit que nous vivons une « [...] révolution économique et sociale [...], elle-même issue d'une révolution technologique majeure. » (*ibid.*).

Toujours en adéquation avec la pensée de Stiegler, Oliveau nous dit également que « Pour répondre à de tels bouleversements, notre système de production et redistribution de richesses doit être totalement repensé [...] » (*ibid.*, p. 91), que notre système de sécurité sociale, bien qu'il survive encore aujourd'hui, est à « bout de souffle » (*ibid.*). Dès lors le réformer devient vital afin de maintenir une paix sociale à long terme. Ici aussi un lien existe entre ces deux auteurs car l'un comme l'autre propose en guise de solution à cette obsolescence de notre modèle social, une version du revenu universel qui leur est propre. Pour Stiegler, un revenu contributif ; pour Oliveau, la solution passe par un revenu universel et inconditionnel.

Ce lien entre technologie et obsolescence de notre système de sécurité sociale ainsi que cette proposition de solution par le revenu contributif ou universel que nous font Oliveau et Stiegler nous mènent au dernier volet de ce document de travail. Dans les deux premiers, nous avons établi que non seulement la technologie a un impact sur l'emploi mais également sur notre modèle social. Nous avons l'indice que le revenu contributif ou universel pourrait être une alternative au problème d'obsolescence du système de sécurité sociale actuel mais n'en avons pas encore la preuve. Ouvrons dès lors la dernière partie de ce document de travail afin d'analyser plus en profondeur la pertinence de cette idée, et tentons d'amener ainsi nos éléments de réponse.

### 3. Le revenu universel : une alternative à notre système de sécurité sociale ?

Comme nous l'avons vu dans les deux sections précédentes, notre système de sécurité sociale est en crise ; et la technologie, à travers son caractère disruptif, soumet son imprévisibilité et son extrême rapidité, éprouvant ainsi nos systèmes sociaux qui n'ont pas le temps de s'adapter. (Stiegler, *op. cit.*, 2016) Les tensions que ces phénomènes provoquent instillent un scepticisme que l'on peut adopter à l'égard de la capacité de notre système de sécurité sociale à être encore en mesure de nous protéger contre certains risques sociaux. C'est de ce doute que naît la troisième et dernière partie de ce document de travail, où nous tenterons d'apporter une proposition de réponse à la question reprise dans le titre du présent chapitre : le revenu universel peut-il être une alternative à notre système de sécurité sociale ?

Comme nous l'avons déjà expliqué, le revenu universel est une notion protéiforme. Dès lors, afin d'éviter toute erreur méthodologique dans l'analyse que nous allons faire, fixons un cadre précis en commençant par définir ce que nous entendons par revenu universel. Quand nous parlerons de cette notion sans plus de précision ou sans faire référence à d'autres auteurs, il convient d'avoir à l'esprit qu'il s'agira de la version de Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs, qu'eux nomment « allocation universelle »<sup>16</sup> et qu'ils définissent comme un « revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie. » (Vanderborght, & Van Parijs, 2005, p. 26). Pourquoi nous intéresser à leur conception plutôt qu'à une autre ? D'une part, celle-ci est simple et concise, ce qui facilite la fixation d'un cadre d'analyse clairement défini ; d'autre part, elle est radicale en ce sens qu'elle est en rupture avec des conceptions plus équivoques. Notamment, il ne peut s'agir ici de la confondre avec « [...] l'assistance sociale – l'aide sociale destinée aux plus pauvres – [...] (ou) l'assurance sociale – qui organise la solidarité entre les travailleurs. » (Van Parijs, & Vanderborght, 2019, p. 10). Il ne s'agit pas non plus de faire un amalgame avec la conception « [...] d'une aide unique pour les pauvres permettant de simplifier le maquis des aides sociales, telle qu'envisagée par Manuel Valls, Christophe Sirugue, l'iFrap ou même Benoît Hamon dans la version finale de son projet<sup>17</sup>. » (Oliveau, *op. cit.*, p. 131).

---

<sup>16</sup> Dans notre texte, cette différence n'est que d'ordre terminologique et non sémantique.

<sup>17</sup> Notons que le projet de Benoît Hamon pour la présidentielle de 2017 ne visait pas dans l'immédiat à faire bénéficier l'ensemble des français de ce qu'il nomme le « revenu universel d'existence (RUE) » (Hamon, 2017, p. 9), mais qu'il prévoyait d'opérer en deux temps. D'abord en faire bénéficier uniquement les actifs, ouvriers, employés, indépendants, et étudiants dont les revenus auraient été inférieurs à 2200 euros net ; une généralisation à l'ensemble des français n'était envisagée que dans un second temps.

### 3.1. La justification d'un revenu universel

Une première question que l'on se pose quand on pense au revenu universel est celle de la justification. Pourquoi devrait-on mettre en place un revenu universel ? Qu'est-ce qui pourrait justifier que l'on doive verser aux citoyens un revenu de ce type ? À cette question, et en se basant sur l'analyse de plusieurs auteurs dont ils ont recueilli certains textes pour en faire une anthologie, Lepasant et Mylondo (*op. cit.*), répondent qu'il s'agit d'une question de justice mue par trois types de droit : le droit à la vie, le droit à la liberté et le droit légitime à avoir une part de la richesse commune.

Pour ce qui est du droit à la vie, ils font notamment référence à l'œuvre de Juan Luis Vives qui, en 1526 dans son œuvre *De subventionem pauperum* (De l'assistance au pauvres), sans doute animé par une supposée justice divine, défend déjà les prémices d'une aide inconditionnelle dans la mesure où tout le monde a droit à cette aide, mais cette « [...] assistance est conditionnée à une contrepartie : un travail utile. » (*ibid.* p. 81).

Quant au droit à la liberté, ils la supputent dans l'œuvre du libéral Milton Friedman,

*[...] qui défend à regret l'adoption d'un impôt négatif en vertu d'un droit de tous à l'égalité des chances. À regret, car l'assistance ne devrait pas être une affaire publique, mais [...] il constate que l'anonymat des villes freine la générosité des plus aisés à l'égard des plus miséreux, il consent que l'État puisse prendre le relais et entreprenne de soulager la pauvreté. L'ambition n'est toutefois pas que les pauvres ne le soient plus, mais plutôt de leur donner une chance de ne pas le rester. (ibid. pp. 76-77)*

Lepasant et Mylondo classent également dans cette justification en vertu du droit à la liberté la pensée de Philippe Van Parijs. En effet, en analysant son œuvre, ils détectent qu'à ses yeux « [...] seule une « allocation universelle » peut garantir à tous une liberté réelle [...] » (*ibid.* p. 77). Toutefois, il est important de noter que Friedman était surtout néolibéral au sens du libéralisme économique ; les travaux de Van Parijs sont aussi focalisés sur le libéralisme politique. Dès lors, bien que Lepasant et Mylondo classent ces deux auteurs dans la même catégorie, il est nécessaire d'apporter cette précision afin d'éviter l'amalgame quant à leurs approches. Du reste, alors que Friedman « défend à regret » l'impôt négatif, Van Parijs défend avec passion sa vision de l'allocation universelle dans un article qu'il a écrit en réponse au discours que tient John Rawls qui, malgré sa vision libérale, se montre en défaveur d'un revenu inconditionnel. Et Rawls d'illustrer son propos par l'image du surfeur qui, décidant de ne faire que du surf et de ne pas travailler, n'aurait dès lors droit à rien. Philippe Van Parijs reprendra à son compte cette illustration et tentera de démonter l'argumentaire de Rawls dans ledit article

devenu célèbre « *Why surfers should be fed?* » (Pourquoi les surfeurs devraient-ils être nourris ?) où il prend Rawls à son propre jeu libéral. Pour appréhender l'argumentation de Van Parijs, la lecture qu'en fait Marc Hunyadi est éclairante :

*Il est intéressant de constater que pour répondre à cette objection, Van Parijs s'engage dans une voie égalitaire (au sens d'une égale considération pour chacun) et surtout libérale (au sens moral du terme) de défense de l'allocation universelle. Le cœur de son argument consiste à dire que le vrai libéralisme de la vie bonne, c'est-à-dire celui qui n'impose aucune conception a priori de la vie qu'on devrait mener, devrait aussi reconnaître la possibilité d'une vie sans travail : la liberté tant proclamée doit aussi être la liberté de ne pas travailler. L'allocation universelle accomplirait ainsi l'idéal non perfectionniste du libéralisme, lequel aujourd'hui reste massivement lesté de son travaillisme fondamental, reposant donc de fait sur un biais perfectionniste : nous avons certes la possibilité de mener la vie qu'on veut, mais pour autant qu'on la gagne en travaillant... C'est là une contradiction manifeste que l'allocation universelle permettrait de lever, et ce sur la base strictement interne d'une meilleure autocompréhension du libéralisme lui-même. (Hunyadi, 2015, p. 27)*

La dernière justification d'un revenu universel, qui a clairement la faveur de Lepesant et Mylondo et ils ne s'en cachent pas, fait référence à la légitimité que tout un chacun a à disposer d'une part de la richesse commune. L'intérêt qu'ils portent à cette justification naît de la thèse que la plupart des richesses produites sont le fait « [...] soit d'un héritage commun, soit d'une production commune. » (*ibid.* p. 78). En effet, la création de richesses est le fruit d'une utilisation de ressources qui n'appartenaient au départ à personne.

En partant de cette thèse nous pouvons également établir un lien avec les arguments que nous avons avancés précédemment dans ce mémoire. Tout d'abord, nous avons vu dans le premier document de travail qu'à partir de la révolution industrielle un processus de prolétarianisation se met en place, l'homme se retrouve dépossédé de son autonomie au profit de la machine, et il n'a que sa force de travail face au pouvoir du capital. Dans ce rapport déséquilibré, la richesse est créée par un ouvrier prolétarisé au profit d'un capital qui l'exploite. Ce qui permet la création de valeur et de richesses, c'est autant l'exploitation humaine que l'exploitation de ressources qui ne sont originellement la propriété de personne. Qu'il s'agisse de ressources minières, d'énergie, de biens manufacturés, ou encore de services, il n'est dès lors en aucun cas légitime que la plus-value créée devienne la propriété exclusive de quelques détenteurs du capital. La technologie ne déroge pas à cette logique. Rappelons que les activités humaines qui se font au travers des TIC créent de la valeur, et donc de la richesse que s'approprient les entreprises à la tête de ces dispositifs technologiques utilisés par tout un chacun tant dans la sphère professionnelle que privée. Nous pouvons ainsi démontrer qu'effectivement, comme le disent

Lepesant et Mylondo, toute production de richesses est en effet le fruit « [...] soit d'un héritage commun, soit d'une production commune. » (*ibid.*)

Du reste, ils associent à cette justification la pensée de John Lock (1690) pour qui « nul n'a le droit de s'approprier plus que sa part dans les ressources de la nature. » (*ibid.* p. 113), tout comme celle de Thomas Paine (1797), qui

*affirme, [...] que toute production repose sur un héritage commun et que cela justifie le versement d'une rente à chacun (une dotation pour chaque majeur et une pension annuelle à partir de cinquante ans), en tant que copropriétaire de la terre et des ressources naturelles. (ibid. p. 78)*

Il aurait par ailleurs été « [...] le premier à avoir proposé pratiquement un revenu de base [...] » (*ibid.* p. 120).

Toujours dans cette approche, nous retrouvons également la pensée de Jacques Duboin qui propose un « revenu social » à travers son œuvre *La Grande Relève des hommes par la machine* (1932). Ce qui est intéressant par rapport à notre thème alliant technologies et revenu universel, c'est que Duboin établit également un parallèle entre l'abondance qu'apporte la technologie et la raréfaction de l'emploi qu'elle est susceptible d'entraîner. En invoquant ce droit à une part de la richesse commune, il milite pour ce revenu social qui doit distribuer les richesses produites entre tous.

Ces trois justifications sont complémentaires et peuvent se retrouver réunies, tout ou en partie, dans la pensée de certains auteurs. C'est par exemple le cas pour François-Xavier Oliveau que nous avons abordé en deuxième partie de ce document de travail. En effet, il milite pour un revenu universel et inconditionnel comme alternative au système de sécurité sociale, et ce tant en invoquant le droit à la liberté (Oliveau, *op. cit.*) que le droit à la vie : « Ce revenu d'existence est versé parce qu'on existe ; il n'est pas versé pour exister. » (*ibid.*, p. 131).

Par ailleurs, Mylondo et Lepesant établissent à travers l'analyse qu'ils portent sur tous ces textes deux logiques distinctes qui ont animé leurs auteurs :

*Une logique d'assistance d'abord, qui avance un devoir de générosité à l'égard des moins bien lotis. On la retrouve notamment dans les textes de Vives, de Friedman [...]. Une logique de justice ensuite, qui fait du revenu inconditionnel un dû, un droit, et non un don généreusement accordé par les riches [...]* (*ibid.*).

Cette logique de justice peut être vue sous deux angles différents selon les penseurs auxquels l'on s'intéresse : une logique de justice distributive<sup>18</sup>, que l'on retrouve chez Philippe Van Parijs ou encore Thomas Paine, mais aussi chez François-Xavier Oliveau ; une logique de justice coopérative, que l'on va plutôt observer chez Marc Hunyadi ou Bernard Stiegler.

L'approche contributive, ou coopérative, diffère de l'approche distributive dans la mesure où elle sort du débat qui pose la conditionnalité d'une attribution de l'allocation universelle dans le fait de travailler ou non pour s'intéresser plutôt à la coopération sociale comme objet de justification à l'octroi de ce revenu.

Dans cette approche, Stiegler milite pour un « revenu contributif ». Il voit ce revenu comme « [...] une extension du régime des intermittents (du spectacle) à l'ensemble de la population » (Stiegler, & Kyrou, 2016, p. 51), et Stiegler d'ajouter que

*Le revenu contributif, c'est un revenu conditionnel, qu'on ne peut renouveler, comme on le dit chez les intermittents, qu'à la condition de « recharger » ses droits grâce à l'acquisition mais aussi à la transmission de savoirs, savoir-faire et savoir-être. La société investit donc dans la capacité même des individus, et les individus investissent eux-mêmes en retour les capacités qu'ils ont acquises au sein de la société. Sinon, dès lors qu'il n'y a plus contribution mutuelle, le processus s'arrête, et les individus perdent leurs droits au revenu contributif. (ibid., p. 54)*

En d'autres termes, par son idée d'un revenu contributif, Stiegler souhaite valoriser l'activité de tout individu qui se rend utile pour la société, et non rétribuer uniquement ceux qui sont en emploi ou inscrits dans des rapports marchands.

Le philosophe Marc Hunyadi parle lui de coopération, pour lui « [...] seule une conception étriquée de la coopération peut nous faire perdre de vue l'origine nécessairement collective de toute production. » (*ibid.* p. 78). Il s'inscrit par cette assertion dans la justification par la légitimation à disposer d'une partie de la richesse commune que nous avons abordée plus haut.

En outre, Hunyadi nous dit que

*Le tissu social établit entre les membres de la société une solidarité de fait que seul un aveuglement idéologique hautement intéressé empêche de reconnaître. C'est de cette solidarité-là, comprise comme coopération au sens large, que relève l'idée d'une allocation universelle, c'est à elle qu'elle doit à mon sens philosophiquement se rattacher. (Hunyadi, op. cit., p. 3)*

---

<sup>18</sup> L'approche distributive du revenu universel signifie que dans cette optique tout le monde en bénéficie. (Winant, 2008, p. 214)

Ce qu'il veut dire par là, c'est que tout être d'une société contribue autant par ce qu'il est ou ce qu'il fait, en ce compris dans l'oisiveté, le plaisir ou les loisirs, au fonctionnement de la société que par le travail qu'il y effectue. Ainsi, dans un acte de défense du surfeur de Malibu qui a opposé Van Parijs à Rawls, Hunyadi, non sans un brin d'humour, illustre sa pensée :

*[...] par quel aveuglement peut-on réduire le lien social, et je dirais même : l'utilité du lien social, à la seule contribution au système socio-économique ? Prenons le problème par le petit bout de la lorgnette : le désormais célèbre surfeur de Malibu. Qui peut décider a priori de son utilité sociale ? J'en cite quelques-unes : il contribue à enrichir esthétiquement le monde ; il donne à voir un mode de vie alternatif à nos modes de vie productivistes, ouvrant ainsi la voie à d'autres possibles ; il stimule l'industrie touristique ; il laisse vacant un emploi qu'un autre peut convoiter ; il encourage les loisirs écologiques ; et last but not least, il a fourni aux éditeurs de Van Parijs la possibilité de composer la magnifique couverture d'un livre consacré à l'allocation universelle (Van Parijs 1995) ! (ibid., p. 29)*

Nous retrouvons également dans cette approche, la pensée d'Anthony Atkinson qui plaide quant à lui pour un « revenu de participation » que l'on peut résumer comme un revenu octroyé à

*Tout résident permanent adulte qui travaille comme salarié ou comme indépendant, qui suit un programme d'études ou de formation, qui a la charge d'enfants en bas âge, de personnes très âgées ou handicapées, qui travaille bénévolement dans une association agréée, ou encore est activement à la recherche d'un emploi, est reconnu inapte au travail, ou a atteint l'âge de la retraite. Moins radicale qu'une allocation universelle, ce "revenu de participation" offre ainsi une manière de reconnaître des contributions à la société qui ne prennent pas la forme de travaux rémunérés. (Dabeye, 1999, n.d.)*

Au-delà de tous ces extraits de texte qui nous montrent les nombreuses facettes du revenu universel, nous pouvons également évoquer les avantages qu'il pourrait apporter. À ce titre, Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs (*op. cit.*) sont particulièrement exhaustifs, mais par souci de concision nous ne retiendrons ici que ceux qui nous semblent particulièrement importants de relever au regard de notre contexte.

Comme ils l'écrivent, « C'est un truisme que d'affirmer que la mise en place d'une allocation universelle permettrait [...] de la (la pauvreté) réduire. » (Vandenborght, & Van Parijs, *op. cit.*, p. 49). Il convient en effet d'être plus précis dans le développement des arguments qui plaident en faveur d'un revenu universel ; même si cela va sans dire qu'il revêt un pouvoir dans sa capacité à réduire la pauvreté, présente-t-il d'autres avantages que celui-là ? Le cas échéant de quel ordre ?

Tout d'abord, la dimension universelle du revenu permet d'éviter des dépenses administratives inhérentes au contrôle du non-recours aux prestations tout comme au contrôle des bénéficiaires abusifs. En effet,

*Dans le cas d'un dispositif conventionnel, elles sont avant tout engendrées par la diffusion de l'information destinée à s'assurer que toutes les personnes ayant droit aux prestations en jouissent effectivement, et par le contrôle destiné à éviter que des personnes n'y ayant pas droit en jouissent. (ibid., p. 52)*

Toujours par rapport aux coûts, se situer dans un système tel que le nôtre, qui se base sur des principes nécessitant de travailler ou de rechercher un emploi en contrepartie du bénéfice de prestations sociales n'est pas toujours avantageux financièrement. Il favorise en effet la mise au travail contrainte et donc l'emploi de personnes qui n'en ont pas l'envie, la motivation ou les compétences. Cela suppose que les employeurs potentiels perdent du temps et de l'argent à engager des personnes qu'elles ne garderont pas une fois le constat fait qu'elles leur coûtent plus qu'elles ne le rapportent eu égard à leur manque de productivité. Et ce sans compter les frais de recrutement et administratifs que ces engagements et licenciements occasionnent. Puisqu'il est inconditionnel, le revenu universel ne requiert pas de contrepartie pour en bénéficier et présente dès lors l'avantage de freiner ce phénomène.

Par ailleurs, la dimension individuelle du revenu présente un autre avantage, quant à la composition du foyer. En effet,

*Une prestation indépendante de la composition des ménages à l'avantage d'éliminer le coût administratif et les atteintes à la vie privée induites par les visites domiciliaires et autres formes de vérification du statut d'isolé ou de cohabitant. Elle améliore la situation des conjoints les plus vulnérables en leur accordant, quel que soit le revenu global du ménage, un revenu propre assuré sans discontinuité en cas de rupture. En ne pénalisant pas ceux qui décident de cohabiter par le retrait d'une part de leur allocation, elle favorise en outre la vie commune, l'une des conditions favorables à la lutte contre la précarité. (ibid., p. 55)*

Par rapport au chômage, le revenu universel apporte des pistes de solution par rapport aux

*[...] dispositifs conventionnels (qui) contribuent certes à réduire la pauvreté, mais aussi à creuser un véritable piège du chômage, en pénalisant lourdement les personnes qui parviennent à trouver un travail. Les gains obtenus en effectuant un travail peu rémunéré sont annulés, voire plus qu'annulés, par la réduction correspondante ou le retrait de leur revenu de remplacement. (ibid., p. 58)*

Alors qu'avec le revenu universel une situation d'emploi, même peu payé, permet d'« [...] améliorer le revenu net par rapport à une situation d'inactivité. Puisque l'intégralité de l'allocation peut être conservée, que l'on travaille ou non, la situation financière s'améliore nécessairement lors de l'accès à l'emploi [...] » (ibid., pp. 58-59).

À travers ces arguments, l'on voit en quoi le revenu universel pourrait contrebalancer les déficiences de notre système de sécurité sociale. Même si l'on ne peut avancer en l'état qu'il

représente la solution idéale, il est indéniable qu'il apporte des réponses en adéquation avec les défis qui sont à relever, notamment celui que représente la difficulté de s'inscrire durablement dans l'emploi. Pourtant, l'accès à l'emploi est l'une des conditions *sine qua non* sur laquelle se base notre système de sécurité social actuel. Cette logique de mise ou de retour à l'emploi pour bénéficier des prestations sociales ne cadre pas avec le nouveau paradigme socio-économique qui se met en place et par lequel cet accès à l'emploi est rendu de plus en plus difficile.

### 3.2. Réponse aux arguments du contre

Méthodologiquement, il convient d'analyser également les arguments de ceux qui s'opposent à l'idée d'un revenu universel. Pour rester cohérent par rapport au cadre que nous nous sommes fixés, nous ne mettrons pas en avant les arguments économiques mais uniquement ceux d'ordre politique.

Nous pouvons tout d'abord refaire référence à John Rawls que nous avons évoqué plus haut. Rappelons qu'il est hostile à l'idée d'un revenu universel, justifiant sa position dans une approche travailliste en argumentant que celui qui ne participe pas au fonctionnement de la société – c'est-à-dire, selon sa vision, qui ne travaille pas – n'est de ce fait pas éligible à une rétribution octroyée par elle.

Pour Mateo Alaluf et Daniel Zamora, le débat est une question de clivage entre la gauche et la droite. En effet,

*[...] plus les politiques sont à droite et plus le mouvement social est sur la défensive, plus le revenu de base semble gagner du terrain. Plus les conquêtes sociales semblent inaccessibles, plus l'idée d'une allocation universelle semble faire sens. Il n'est d'ailleurs pas anodin que les plus actifs dans la mise en œuvre du revenu de base soient aujourd'hui presque exclusivement des gouvernements de droite. En ce sens, l'allocation universelle ne semble pas être l'aboutissement de nombreuses conquêtes sociales passées, mais, au contraire, l'alternative logique à leur abandon. [...] Derrière cette mesure se dessine plus généralement un projet intellectuel et politique qui vise à liquider une certaine conception de la justice sociale ainsi que l'héritage institutionnel de l'après-guerre [...]. Sous couvert d'une bienveillante redistribution de la richesse, elle menace ainsi de laisser le long du chemin ce qui a été l'enjeu politique central des cent cinquante dernières années : le conflit entre le capital et le travail. (Zamora, 2016, pp. 10-11)*

Quant au docteur en philosophie Thomas Bolmain (2017), il émet des objections à l'égard du revenu universel et nous les synthétise à travers trois arguments :

1. « [...] accepter l'idée de revenu universel implique *d'abandonner le principe même de la sécurité sociale.* » (Bolmain, 2017, p. 5). Selon lui, le revenu universel

permettrait à l'État de se décharger de ses responsabilités sociales, et par là-même il craint que le rôle de l'État soit cantonné à « [...] garantir l'ordre : ses missions sociales – sa main gauche, comme on dit parfois – n'ayant plus d'objet, il se concentrerait sur sa seule main droite, que l'on sait lourdement armée... » (*ibid.*).

2. « [...] *on entérinerait l'idée, fausse, de la fin du rapport de force qui lie et oppose en régime capitaliste le travail au capital.* » (*ibid.*). Bolmain part ici du principe que, même si de nos jours le rapport de forces entre le travail et le capital est faible, il n'est pas pour autant inexistant. Et il émet la crainte qu'avec le revenu universel, ce rapport de forces – qu'il estime devenir de plus en plus invisible et immatériel avec les nouvelles formes d'emploi et la précarisation grandissante – se déséquilibre complètement au profit du capital : « Octroyer un revenu universel d'existence revient simplement à accompagner cette évolution économique (celle des nouvelles formes d'emploi et de la précarisation) en se donnant toutes les chances de la masquer d'un point de vue idéologique et, en dernière analyse, de reporter aux calendes grecques l'éventualité d'une révolte politique. » (*ibid.*, p. 6).
3. « [...] *c'est admettre l'absolue et définitive individualisation de l'existence sociale.* » (*ibid.*). L'argument que soulève ici Bolmain est qu'

*[...] en l'absence d'un mécanisme contraignant de redistribution collectif des fruits du capital (sécurité sociale), chaque individu, quelles que soient ses caractéristiques, éventuellement négatives, sera appelé à placer intelligemment, à valoriser voire à augmenter le petit capital individuel que l'on aura bien voulu lui accorder. (ibid.)*

Il dit ainsi que « [...] la responsabilité de chacun [...] sera engagée dans la gestion dudit revenu, ce qui permettra notamment à la responsabilité politique et collective normalement incarnée dans l'État de se dédouaner complètement en cas de difficulté. » (*ibid.*).

En analysant les arguments avancés par ces auteurs, nous constatons qu'ils traduisent une certaine inquiétude qu'à travers le revenu universel l'État se dédouane de son rôle social. Mais ce rôle social est-il encore tenable par l'État dans le contexte socio-économique actuel ?

Comme nous l'avons vu, notre système de sécurité sociale s'inscrit dans une histoire de lutte des classes caractérisée par le rapport de forces qui oppose le travailleur au capital. Originellement, c'est parce que le capital s'est retrouvé doté d'une puissance écrasante envers

le travailleur, que ce-dernier s'en est retrouvé totalement exploité et maltraité, qu'il fallut que l'État endosse un rôle protecteur envers la classe laborieuse matérialisé par la sécurité sociale. Mais si nous avons le pouvoir de réécrire l'histoire, et en imaginant que l'État aurait dès le début imposé des mécanismes de redistribution de richesses par le revenu universel, est-ce que la question de la mise en œuvre d'une couverture de protection sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui se serait posée ? Et par là même, l'inquiétude que les auteurs soulèvent ici quant au rôle social de l'État se justifierait-elle ? En tout état de cause, le rapport de forces capital-travail duquel est né notre système de protection sociale aurait été, sinon inexistant, *a minima* amoindri.

Par ailleurs, comme nous l'avons démontré, la technologie telle qu'elle est utilisée à ce jour représente une menace pour notre système de sécurité sociale. Certes elle n'est pas la seule, mais elle présente des risques non négligeables dans la mesure où son caractère disruptif lui confère une flexibilité dont notre système de sécurité sociale ne peut se prévaloir ; la technologie et notre système de sécurité sociale s'opposent à armes inégales. Il faut dès lors rééquilibrer ce rapport de forces, mais comme nous l'avons développé en deuxième partie, les fondements mêmes de ce modèle social sont bancals puisque, d'une part, il s'est construit dans un contexte socio-économique d'après-guerre qui n'est plus ; d'autre part, il se finance principalement par la cotisation sociale, qui nécessite par voie de conséquence l'existence du contrat de travail. Or, nous l'avons démontré dans le premier document de travail de ce mémoire, l'emploi conventionnel – caractérisé par un contrat de travail à temps plein et à durée indéterminée – n'est plus la norme. Ne serait-il dès lors pas nécessaire de sortir de cette logique ? Et pour en sortir, le revenu universel ne pourrait-il pas être une réponse adaptée ? En tout cas, il aurait le mérite d'apporter cette flexibilité qui fait tant défaut au système actuel. C'est ce que souligne Oliveau en disant que le revenu universel

*[...] permet à chacun de choisir librement son activité en étant partiellement affranchi de la contrainte pécuniaire. Il est particulièrement adapté aux personnes qui, pour différentes raisons, n'ont pas la possibilité de travailler un plein-temps. En complétant ce revenu par des activités microcapitalistes<sup>19</sup>, ils peuvent vivre correctement sans être dépendantes d'un hypothétique contrat de travail. Pour les entrepreneurs, il fournit un socle permettant de vivre lors des premiers mois de l'activité de son entreprise, quand il est encore impossible de se rémunérer. Pour ceux qui souhaitent refaire leur vie à un autre endroit, il leur permet de s'implanter et de vivre en attendant de « faire son trou » et de trouver une activité. Pour ceux qui veulent apprendre une profession, il aide à vivre pendant la période de transition. (Oliveau, op. cit., p. 132)*

---

<sup>19</sup> Le microcapitalisme est défini à la note de bas de page numéro 15, page 55.

## Conclusion

La technologie est importante dans la condition humaine, car elle participe à hominiser l'être, mais elle peut aussi constituer une menace pour l'homme. Comme l'explique Bernard Stiegler, elle revêt en effet un caractère disruptif soumettant son extrême rapidité d'évolution ne laissant pas le temps aux structures sociales de s'adapter. Stiegler n'est pas l'inventeur du concept de disruption mais le reprend à son compte et l'utilise pour faire une critique du nouveau paradigme socio-économique qui se met en place, dans lequel les entreprises de l'économie des *data* exploitent les algorithmes de sorte que les technologies de l'information et de la communication hébètent de plus en plus les individus.

David Dorn, quant à lui relativise les conséquences de la technologie sur l'emploi. Cependant, malgré ses divergences avec Stiegler, ils s'unissent sur le constat d'une polarisation de l'emploi s'opérant par l'intermédiaire de la technologie. Il est difficile de se fier aux avis des experts quant à savoir si la technologie fera disparaître ou non l'emploi mais ils affirment unanimement qu'un creusement s'opère entre l'emploi de profils hautement qualifiés et celui de personnes peu ou non qualifiées, les emplois moyennement qualifiés tendant à disparaître.

La technologie a bien des conséquences sociales, on peut dès lors remettre en question la capacité de notre système de sécurité sociale à protéger contre les risques sociaux. Le système actuel est obsolète, le contexte socio-économique de l'après Seconde Guerre mondiale dans lequel il fut construit étant bien différent du nôtre. À cette époque, les facteurs économiques, sociaux, technologiques, et idéologiques permettaient au système de sécurité sociale de fonctionner efficacement, mais ces facteurs furent complètement bouleversés depuis les années 70 jusqu'à nos jours. Le système de sécurité sociale éprouve ainsi de plus en plus de difficultés à répondre aux risques sociaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Par ailleurs, le constat d'obsolescence du système de sécurité sociale au regard des conclusions sur le facteur technologique et la disruption, permet de définir que la disruption exacerbe la déficience du système. À cet effet, François-Xavier Oliveau établit un lien entre technologie et l'obsolescence de notre système de sécurité sociale. Qu'il s'agisse d'Oliveau ou de Stiegler, leurs analyses respectives s'accordent sur le fond. En outre, l'un comme l'autre plaide pour une certaine vision du revenu universel en réponse aux impacts sociaux de la technologie et à l'obsolescence de notre système de sécurité sociale.

Le revenu universel peut-il finalement constituer une alternative à notre système de sécurité sociale ? De nombreux auteurs le justifient par le droit à la vie, le droit à la liberté, et le droit légitime à disposer d'une partie de la richesse commune. Il permettrait entre autres de réduire la pauvreté, d'éviter les pièges du chômage et d'améliorer les revenus nets du travail ; et présenterait des avantages financiers pour l'État, les entreprises, les ménages et la sphère sociale en général.

D'autres auteurs, comme Mateo Alaluf et André Zamora, ou Thomas Bolmain s'opposent au revenu universel. Ils redoutent qu'à travers sa mise en œuvre, l'État se dédouane de son rôle social.

Les qualités et avantages que le revenu universel présente par rapport au système de sécurité sociale, permettrait la flexibilité lui faisant cruellement défaut. S'il semble apporter des réponses aux nouveaux enjeux socio-économiques, il ouvre la voie vers une nouvelle question : comment se traduirait concrètement la mise en œuvre du revenu universel à un niveau macro-socio-économique ?

## **Note d'articulation**

La technologie et le revenu universel semblent être des notions très éloignées l'une de l'autre. Toutefois, placées dans un contexte social, nous émettons l'hypothèse qu'elles se rejoignent au moins sur un point : la flexibilité. La technologie la requière quand le revenu universel la propose. Cette dimension constitue la clef de voute sur laquelle repose ce mémoire, comme nous allons tenter de le démontrer en reprenant les principaux apports de recherche et en établissant les liens entre les deux documents de travail et les thématiques que nous y avons abordées.

### ***Apports de recherche du premier document de travail***

#### *Premier volet*

À partir de la révolution industrielle un bouleversement s'opère dans la relation que l'homme entretient à la machine. Cette-dernière a en effet toujours eu pour fonction d'alléger le travail humain au cours de l'histoire, mais dès la révolution industrielle ce rapport se renverse, la machine n'est plus simplement un outil qui facilite le travail mais devient, d'une part, objet de production industrielle ; d'autre part, et par voie de conséquence, objet d'aliénation qui dépouille l'homme de son autonomie. Le capitalisme naissant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle utilise la machine dans un but d'accroissement de la production, des profits et du capital. Dans ce contexte, le travailleur n'a pas accès au capital et ne dispose que de sa force de travail ; il est prolétarisé, et exploité par le capital qui s'approprie la plus-value créée tant par les moyens de production que par la force de travail de l'ouvrier. S'installe alors un rapport de forces déséquilibré porteur de tensions sociales, qui aujourd'hui encore caractérise notre monde du travail.

Le processus d'aliénation qui s'opère à cette époque ne s'est jamais atténué par la suite. Au contraire, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'époque fordiste a exacerbé ce phénomène d'aliénation par le fait de différents facteurs comme la standardisation des tâches, ou encore l'apparition du contrat de travail reconnaissant le lien de subordination à l'employeur et institutionnalisant le rapport hiérarchique entre l'ouvrier et ses responsables. Mais l'ouvrier acquiert aussi des droits à cette époque. Les tensions sociales et la lutte des classes qui ont pris place durant la révolution industrielle ont laissé pour héritage des acquis sociaux, une représentativité politique de la classe ouvrière, et des syndicats puissants.

Avec la crise pétrolière des années 70, le fordisme laisse place au post-fordisme. Le monde de l'entreprise en occident est en crise et doit faire face à de nouveaux défis économiques, telle que la saturation des marchés ou la concurrence des pays émergents. La mondialisation commence et avec elle les délocalisations d'entreprises. Le chômage de masse devient structurel et l'emploi se raréfie. Pour faire face aux nouveaux défis auxquels elle est confrontée, l'entreprise innove. La technologie devient à partir de cette époque un moyen de rationalisation et de contrôle des coûts : robotisation, informatisation, technologies de l'information et de la communication, et automatisation deviennent les outils dans lesquels elle investit massivement, et qui deviendront incontournables dans le monde du travail auquel cette technologie dictera désormais ses propres règles.

La structure de l'entreprise s'en trouve métamorphosée, la sous-traitance prend de l'ampleur, une décentralisation s'opère et la structure en réseau se développe. Les technologies constituent l'outil qui accompagne et facilite cette réticulation, particulièrement les technologies de l'information et de la communication (TIC). L'entreprise change et avec elle l'emploi. Le nouveau paradigme économique qui se met en place nécessite beaucoup plus de flexibilité de la part des entreprises. Cette exigence de flexibilité n'épargne pas l'emploi, ce qui se traduit, d'une part, par une précarisation grandissante – le modèle d'emploi temps plein en contrat à durée indéterminée devient de moins en moins la norme ; d'autre part, les exigences des employeurs à l'égard des travailleurs sont de plus en plus élevées. Les TIC et les employeurs ne se contentent plus des compétences techniques mais requièrent de nouvelles compétences transversales telles que la créativité, la capacité d'innover, la réactivité, etc.

Le processus d'aliénation et d'exploitation n'a par ailleurs pas disparu. Il prend, avec l'utilisation des TIC dans l'entreprise, une forme nouvelle. Le travailleur est amené à produire plus à travers l'utilisation de ces outils, souvent en plus de la mission initiale qui lui est assignée, notamment sur les réseaux sociaux numériques, ce qui provoque une intensification du travail. Le travailleur se retrouve en outre dépossédé de son pouvoir d'établir ou non son rapport à autrui. Avec le réquisit de nouvelles compétences transversales, le *management* ne se contente plus d'évaluer des savoirs ou savoir-faire, mais également des savoir-être. Une pression supplémentaire s'installe ainsi sur l'employé qui sait qu'il sera jugé sur son comportement et son attitude. De plus, ces technologies rendent de plus en plus floue la séparation entre vie professionnelle et vie privée. Ajoutés à la peur du chômage, ces facteurs constituent le terreau de nouvelles formes de souffrance au travail.

## *Second volet*

Nous n'avons pas été en mesure de démontrer que le risque de disparition des emplois par le fruit de la technologie était présent. Au contraire, depuis les années 80 les destructions d'emplois ont diminué. Toutefois, une polarisation de l'emploi procède de la technologie. Un fossé se creuse entre les profils hautement qualifiés occupant un emploi aux tâches difficilement automatisables qui continuent d'être demandés sur le marché du travail, et une main d'œuvre peu qualifiée qui se maintient. Entre ces deux catégories, les profils moyennement qualifiés tendent à disparaître car les emplois de ce type concentrent un grand nombre de tâches automatisables.

Quant à la transformation des emplois induite par la technologie, elle s'opère à travers trois vecteurs de changement principaux : l'automatisation du travail, la numérisation des processus, et la coordination par plateformes. Cela a pour conséquence de métamorphoser le travail à différents points de vue : augmentation des contrats de sous-traitance ou d'intérim ; temps de travail de plus en plus flexibilisé, avec par exemple les temps partiels ou le travail de week-end ; localisation, par le travail qui peut désormais se faire hors des murs de l'entreprise ; relation de subordination tendant à s'atténuer par la multiplication des contrats « atypiques » tel que le travail par agence ou en sous-traitance. Toutes ces transformations de l'emploi sont caractérisées par un facteur commun : la flexibilité.

Enfin, nous avons analysé le déplacement des emplois, non par la dimension géographique inhérente à la mondialisation, mais au travers du phénomène de déplacement de l'emploi du travailleur vers le consommateur. Les TIC sont en effet des outils permettant une décentralisation du travail hors des murs de l'entreprise par l'activité du consommateur sur différents dispositifs (plateformes, réseaux sociaux numériques, caisses automatiques, etc.). Cette stratégie vise à créer de la valeur par des acteurs extérieurs à l'entreprise.

Ce phénomène crée une pression supplémentaire sur l'emploi parce qu'il met en concurrence l'employé sous « contrat de travail classique » avec le consommateur. À l'instar du premier volet de ce document de travail, nous avons également détecté un processus d'exploitation qui s'opère par le biais de l'appropriation par l'entreprise de la valeur créée par des tiers sans qu'il n'y ait aucun mécanisme de redistribution de richesse vers ceux qui la crée.

## ***Rapport de liaison entre les deux documents de travail***

Ces conséquences et risques sociaux induits par la technologie supposent l'exclusion sociale. Les individus qui ne sont pas en mesure de répondre aux nouvelles exigences du marché du travail et qui s'en trouvent exclus ont en effet de grandes chances de devoir recourir aux prestations sociales. C'est ici que le lien s'établit entre le premier et le second document de travail de ce mémoire.

Au-delà des risques sociaux que nous avons détectés, il est en plus un processus d'exploitation qui s'opère à travers la technologie par le capital, et ce autant au détriment du travailleur que du consommateur. Les effets de cette exploitation concernent dès lors la société dans son ensemble, ce qui soulève la question de l'obsolescence de notre modèle social : si toute une société se retrouve exploitée par des intérêts privés, le modèle tel qu'il existe est-il toujours à même de prendre soin de la population sur laquelle il repose ?

Cette réflexion a initié le second document de travail. Cependant, au regard de la limite à laquelle nous sommes contraints par ce mémoire, aborder l'ensemble de notre modèle social n'était pas envisageable ; celui-ci est en effet composé d'« [...] un ensemble complexe d'institutions et de législations nationales : le système de protection sociale (la Sécurité sociale), mais aussi l'école et les institutions d'éducation et de formation, le droit du travail et la législation sociale, ainsi que les prélèvements obligatoires, les allocations et les minima sociaux ; il inclut, enfin, les services publics. » (Alternatives économiques, 2008). Nous avons dès lors décidé de centrer notre approche sur notre système de sécurité sociale, qui est une des composantes du modèle social, et par ailleurs la composante la plus en adéquation avec le sujet qui nous occupe.

## ***Apports de recherche du second document de travail***

### *Premier volet*

Il existe un lien entre la première partie du document de travail précédent et celle de ce second document de travail. Dans le premier, bien que le champ disciplinaire relève de la sociologie sur le fond, nous avons démarré notre analyse de la technologie à travers le prisme de l'histoire ; dans le deuxième, nous avons également commencé par une analyse de la technologie, mais au travers du champ disciplinaire de la philosophie. Nous avons ainsi abordé l'importance que revêt la technologie dans la condition humaine. Nous avons mis en évidence que la technique en est indissociable ; c'est elle, entre autres, qui hominise l'être et le différencie de l'animal.

Nous avons par ailleurs abordé le concept de disruption, qui se définit par une rapidité et une radicalité de l'innovation. La technologie est disruptive, non pas tant dans sa matérialité que dans l'exploitation qui en est faite par les entreprises de l'économie des *data*. Nous avons ainsi mis en lumière que la stratégie de ces entreprises consiste à exploiter les algorithmes de sorte que les utilisateurs n'ont plus le temps de la réflexion, mais aussi et surtout que les systèmes sociaux n'ont plus le temps de l'adaptation. Ce phénomène soulève l'hypothèse que notre système de sécurité sociale en est affecté.

Au-delà de ces constats, les auteurs de référence de ce volet arrivaient à des conclusions similaires à celles faites en matière de conséquences sociales induites par la technologie dans le premier document de travail. La polarisation de l'emploi était à nouveau soulignée malgré des approches disciplinaires différentes.

### *Deuxième volet*

Les risques sociaux que nous avons soulevés dans le premier document de travail, et la dimension disruptive de la technologie affectant les systèmes sociaux, interrogent quant à la capacité de notre système de sécurité sociale à encore protéger contre ces risques sociaux.

Nous avons démontré qu'il l'est de moins en moins. Construit après la Seconde Guerre mondiale dans un paradigme socio-économique complètement différent, il a peu suivi les évolutions opérées entre cette époque et la nôtre, et s'en trouve inadapté face aux défis sociaux actuels. Encore figé dans des principes « bismarckiens » nécessitant la présence du contrat de travail pour garantir son financement par les cotisations sociales, d'une part ; soumis à la conditionnalité de travailler ou d'être en recherche d'emploi, d'autre part, il ne répond plus aux nouvelles réalités du marché du travail qui, comme nous l'avons vu en première partie, est caractérisé par une précarité de l'emploi grandissante et une flexibilité ne répondant plus aux exigences de son mode de fonctionnement.

Nous avons par ailleurs établi un lien entre ce deuxième volet et le premier en détectant que les auteurs pris en référence principale : François-Xavier Oliveau pour la deuxième partie ; Bernard Stiegler pour la première, malgré leurs approches différentes – Stiegler s'inscrit plutôt dans une critique dure de l'économie des *data* ; Oliveau parle d'un microcapitalisme à travers lequel il voit des opportunités – arrivent à des conclusions similaires. Pour l'un comme pour l'autre, les technologies telles qu'elles sont exploitées actuellement et l'influencent qu'elles ont sur notre monde rendent obsolètes notre système de sécurité sociale. À ce titre, ils plaident chacun en

faveur d'un revenu universel en remplacement dudit système, mais ils en ont des visions distinctes : il doit être inconditionnel pour Oliveau ; de « contribution » pour Stiegler.

Cette proposition d'un revenu universel mène à la dernière partie de ce travail. La question étant de déterminer si ce revenu universel peut être une alternative à un système de sécurité sociale défaillant.

### *Troisième volet*

Nous avons, d'une part, fait un état des lieux des différentes variantes du revenu universel<sup>20</sup> ; d'autre part, nous avons identifié que le revenu universel se justifie à l'égard de droits légitimes :

- le droit à la vie ;
- le droit à la liberté ;
- le droit légitime à avoir une part de la richesse commune.

Ce dernier type de droit a particulièrement suscité notre intérêt car il nous a permis d'établir un lien avec les conclusions faites précédemment. Nous avons en effet démontré qu'il pourrait être une réponse aux processus d'exploitation que nous avons relevés à différents moments dans ce travail.

Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons par ailleurs soulevé certains avantages que le revenu universel pourrait permettre :

- une réduction de la pauvreté ;
- une diminution des dépenses administratives inhérentes au contrôle du non-recours aux prestations ou au contrôle des bénéficiaires abusifs ;
- une économie de coûts de recrutements inutiles pour les entreprises ;
- pour les ménages, de diminuer les coûts relatifs aux statuts de cohabitation et d'éviter l'humiliation des contrôles par visites domiciliaires ;
- d'éviter les pièges du chômage et d'améliorer les revenus nets du travail.

Enfin, nous avons pris en compte les arguments qui s'opposent au revenu universel. Nous avons détecté que ces arguments sont traversés par un point commun liant la plupart d'entre eux : la

---

<sup>20</sup> Compte tenu que cet état des lieux s'est traduit par un échantillonnage d'extraits de textes de plusieurs auteurs, nous renvoyons le lecteur au point 3.1 du second document de travail pour plus de détails.

crainte qu'à travers le revenu universel, l'État se dédouane de son rôle social. Nous avons répondu à cette critique et par là même apporté la réponse à notre question de recherche.

### ***Conclusion***

Si nous n'avons pas la prétention de dire que le revenu universel est la seule et unique solution pour pallier les risques sociaux inhérents à la technologie au travail, nous avons pu mettre en lumière les avantages qu'il présente par rapport au système actuel de sécurité sociale. Notamment, il a la qualité d'être flexible, ce que n'est pas le système à ce jour. Et pourtant, comme nous l'avons démontré dans le premier document de travail, le nouveau paradigme socio-économique dans lequel nous nous inscrivons est caractérisé par cette flexibilité ; qu'il s'agisse des entreprises ou de l'emploi, le constat est identique. Il y a donc là un antagonisme entre un système figé qui n'est plus en mesure de répondre aux risques sociaux et un autre qui se caractérise par son dynamisme.



## Bibliographie

- Alternatives économiques. (2008). *Modèle social : définition*. Retrieved from <https://www.alternatives-economiques.fr/modele-social-definition/00063661>
- Arendt, H. (1961). *Condition de l'homme moderne* (G. Fradier, Trans.). Paris: Calmann-Lévy (Original work published 1958).
- Berger, T., & Frey, C. B. (2016). *Structural transformation in the OECD: digitalisation, deindustrialisation and the future of work*. Employment and Migration Working Papers No. 193. OECD.
- Berns, D. (2018, 11 avril). 660.000 emplois menacés par l'automatisation. *Le Soir*. Retrieved from <https://plus.lesoir.be/150504/article/2018-04-11/660000-emplois-menaces-par-lautomatisation>
- Besnier, J.-M. (2011). Les nouvelles technologies vont-elles réinventer l'homme ? *Etudes*, 2011/6(Tome 414), 763-772.
- Bevort, A. (2013). De Taylor au néo-management : quelle participation des salariés ? *Participations*, 5(1), 33-51.
- Bolmain, T. (2017). Trois arguments qui ne seraient pas de droite contre le revenu universel. *Regards Décalés*, 05.
- Bovy, Y., Tihon, F., & Jamsin-Leclercq, G. (Producer). (2017). *Révolution numérique et économie digitale - Christophe Degryse* [interview filmée]. Retrieved from <https://www.youtube.com/watch?v=3vMZ93kQWQQ&t=1s>
- Brynjolfsson, E., & McAfee, A. (2014). *The Second Machine Age: Work, Progress, and Prosperity in a Time of Brilliant Technologies*. New York, London: Norton Publishers.
- Casilli, A. (2015). Digital labor : travail, technologies et conflictualités. In D. Cardon (Ed.), *Qu'est-ce que le digital labor ?* (pp. 8-39). Bry-sur-Marne: INA Editions.
- Cassiers, I., & Denayer, L. (2010). *Concertation sociale et transformations socio-économiques en Belgique, de 1944 à nos jours*. Discussion Paper. Institut de Recherches Economiques et Sociales. Université catholique de Louvain.
- Claude, D. (2000). Vatin François, Le travail, sciences et société. Essai d'épistémologie et de sociologie du travail. *Revue française de sociologie*, 41(2), 373-375.
- Commission européenne. (2018). *Rapport 2018 sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale en Europe – Questions et réponses*. Fiche d'information. Commission européenne. Bruxelles.
- Coutau-Bégarie, H. (2017). De la prospective. *Prospective et stratégie*, 8(1), 115-123.
- Dabeye, A. (1999). *Un revenu socle pour tout citoyen actif*. Retrieved from <https://cdn.uclouvain.be/public/Exports%20reddot/etes/documents/PVPinterv97a.html>
- Degryse, C. (2016). *Les impacts sociaux de la digitalisation de l'économie*. Working paper. Institut syndical européen. Bruxelles.

- Dorn, D. (2016). La montée en puissance des machines : comment l'ordinateur a changé le travail. *Revue française des affaires sociales*(1), 35-63.
- Dujarier, M.-A. (2008). *Le travail du consommateur. De McDo à eBay : comment nous coproduisons ce que nous achetons*. Paris: La Découverte.
- Elam, M. J. (1992). Trois interprétations du post-fordisme : la technologie, le marché et les institutions. *Cahiers de recherche sociologique*, 18(19), 25-53.
- Eurofound. (2018). *Automation, digitisation and platforms: Implications for work and employment*. Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- European Parliament. (2018). *The impact of new technologies on the labour market and the social economy*. European Parliamentary Research Service. Brussels: Scientific Foresight Unit.
- Ford, M. (2015). *Rise of the robots. Technology and the threat of a jobless future*. New York: Basic Books.
- Frey, C. B., & Osborne, M. A. (2017). The future of employment: how susceptible are jobs to computerisation? *Technological Forecasting & Social Change.*, 114(1), 254-280.
- Friedmann, G. (1968). Où va le travail humain?. *Population*, 23(1), 170.
- Gorz, A. (2001). « La personne devient une entreprise »: Note sur le travail de production de soi. *Revue de Mauss*, 18(2), 61-66.
- Hamon, B. (2017). *Mon projet pour faire battre le cœur de la France*. Programme de campagne présidentielle.
- Hunyadi, M. (2015). Une autre idée de la coopération : la philosophie sociale de l'allocation universelle. *A contrario*, 21(1), 25-33.
- Imhoff, C. (2017). Les réseaux sociaux numériques dans l'histoire du capitalisme et des transformations de la grande entreprise. *Communication et organisation*, 52, 145-164.
- Lemaire, L., Valenduc, G., & Vendramin, P. (2001). *Nouvelles technologies et nouvelles formes de travail : le cas de la presse et de l'édition*.
- Lepesant, M., & Mylondo, B. (2018). *Inconditionnel. Anthologie du revenu universel*. Paris: Editions du Détour.
- Lipietz, A. (1988). L'après-fordisme et son espace. *Les temps modernes, avril 1988*(Couverture orange n°8807), 1-19.
- Marx, K. (1993). *Le capital. Critique de l'économie politique. I Le procès de production du capital* (E. Balibar, G. Cornillet, G. Espagne, M. Espagne, L. Fabre, F.-M. Gathelier, V. Jezewski, F. Joly, J.-B. Joly, E. Kaufmann, M.-O. Lauxerois, J.-L. Lebrave, J.-P. Lefebvre, F. Mathieu, J.-P. Mathieu, J. Poumet, P. Préaux, R. Roques, M. Werner, & F. Willmann, Trans. J.-P. Lefebvre Ed.). Paris: Quadrige / Presses Universitaires de France. (Original work published 1867).
- Masson, A. (2014). Fondements et dynamique de l'Etat-providence. *Revue française d'économie*, XXIX(4), 15-57.
- OECD. (2018). *Putting faces to the jobs at risk of automation*. Policy Brief on the Future of Work. Paris: OECD Publishing.

- OIT. (2018). *Impact des technologies sur la qualité et la quantité des emplois*. Commission mondiale sur l'avenir du travail. Note d'information. OIT.
- Oliveau, F.-X. (2017). *Microcapitalisme. Vers un nouveau pacte social*. Paris: Presses Universitaires de France / Humensis.
- ONSS. (n.d.). *Historique*. Retrieved from <https://www.rsz.fgov.be/fr/propos-de-lonss/historique>
- Parijs, P. V., & Vanderborght, Y. (2019). *Le revenu de base inconditionnel : Une proposition radicale*. Paris: La Découverte.
- Pinard, R. (2000). *La révolution du travail, De l'artisan au manager*. Rennes: Le sens social.
- Renault, E. (2006). Du fordisme au post-fordisme : Dépassement ou retour de l'aliénation ? *Actuel Marx*, 39(1), 89-105.
- Rifkin, J. (1996). *La fin du travail* (P. Rouve, Trans.). Paris: La Découverte. (Original work published 1995).
- Robin, J.-P. (2016, 18 janvier). Robots et nouvelles technologies feront perdre 5 millions d'emplois d'ici à 2020. *Le Figaro*. Retrieved from <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/01/18/20002-20160118ARTFIG00157-robots-et-nouvelles-technologies-feront-perdre-5-millions-d-emplois-d-ici-a-2020.php>
- Rodrigue, J.-P. (2000). *L'espace économique mondial. Les économies avancées et la mondialisation*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Simondon, G. (1969). *Du mode d'existence des objets techniques*. Paris: Aubier.
- Statbel. (2018). *Emploi et chômage : Taux d'emploi, taux de chômage, taux d'activité par sexe pour la Belgique et les régions, derniers 4 trimestres*. Retrieved from <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#figures>
- Stiegler, B. (2006). Chute et élévation: L'apolitique de Simondon. *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, tome 131(3), 325-341.
- Stiegler, B. (2015). *La société automatique : 1. L'avenir du travail*. Paris: Fayard.
- Stiegler, B. (2016). *Dans la disruption : Comment ne pas devenir fou ?* Paris: Les liens qui libèrent.
- Stiegler, B., & Kyrou, A. (2016). Le revenu contributif et le revenu universel. *Multitudes*, 63(2), 51-58.
- Vanderborght, Y., & Parijs, P. V. (2005). *L'allocation universelle*. Paris: La Découverte.
- Veltz, P. (2001). La nouvelle révolution industrielle. *Revue de Mauss*, 18(2), 67-70.
- Vioulac, J. (2017). L'émancipation technologique. *Esprit*, mars-avril(3), 87-97.
- Wallon, H. (2012). Taylorisme, rationalisation, sélection, orientation. *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 14(2), 1-4. (Original work published 1947).
- Wartel, L. (2018). *Les nouvelles formes d'emploi et de travail en Belgique. Description et tendances*. Working paper. Chaire Travail-Université.

- Winant, P. (2008). L'allocation universelle, outil de lutte contre la pauvreté ? *Regards croisés sur l'économie*, 4(2), 213-214.
- Zamora, D. (2016). Introduction. In S. Ackerman, M. Alaluf, J.-M. Harribey, & D. Zamora (Eds.), *Contre l'allocation universelle* (pp. 7-11). Québec: Lux Editeur.
- Zeitoun, C. (2018, 20 juillet). À l'usine, au bureau, tous remplacés par des robots? *CNRS le journal*. Retrieved from <https://lejournel.cnr.fr/articles/a-lusine-au-bureau-tous-replaces-par-des-robots>



